

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!...

vendredi 10 août 1923

Sommaire :

Le problème des minorités en Pologne	Mgr Lutoslawsky
La XV ^e Semaine Sociale de France	V. Fallon, S. J.
Le projet de loi de défense sociale	D ^r Vervaeck
La dette allemande	***
La procession expiatoire de Furnes	Th. Bondroit
Le héros malgré lui	Paul Cazin

Les idées et les faits : Chronique des idées : Le patron des automobilistes, J. Schyrgens. — La politique de Pascal, J. Maritain. — Turquie, La paix de Lausanne.

La Semaine

* L'Angleterre ayant annoncé qu'elle en appellerait à l'opinion mondiale, dès le lendemain France et Belgique publiaient leurs notes, et il faut reconnaître que ces notes ne laissent rien à désirer en fait de clarté. Elles exigent la cessation de la résistance passive préalablement à toute négociation. L'occupation de la Ruhr sera adoucie si le travail reprend. La Ruhr sera évacuée si l'Allemagne exécute ses engagements. L'Angleterre est priée de préciser ses propositions de fixation nouvelle de la dette allemande et de règlement des questions financières...

Et une offensive de grand style est menée contre

notre franc! L'Angleterre ou plutôt la finance internationale, qui a acquis d'énormes intérêts en Allemagne voudrait faire des affaires et souhaite le relèvement économique de l'Allemagne. Pourquoi s'en prendre à la France et à la Belgique? Pourquoi ne pas conseiller à Berlin la reprise du travail? L'Allemagne ne s'obstine que parce qu'elle sait les Alliés divisés. La finance internationale voudrait que l'Allemagne se relève sans que France et Belgique soient payées, parce que tout paiement diminue son gain. Toutefois son jeu pourrait bien tourner contre elle et ruiner ses intérêts allemands.

Il n'y a pas
de
meilleur
CHOCOLAT
que
DUC

CHOCOLAT



DUC ANVERS

MARQUES :

Régal DUC

Lina DUC

José DUC

Minon DUC

Isis DUC

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 17.000.000

Siège Social : LIÉGE, rue Georges Clémenceau, 5

Succursale : BRUXELLES, rue Royale, 68
rue des Colonies, 35

Agences : ANVERS, avenue de France, 119
BRUGES, rue Nicolas Despars, 11
CHARLEROI, Quai de Brabant, 16
COURTRAI, rue de Tournai, 30
MONS, rue de la Station, 16
OSTENDE, Square Marie-José, 1
ROULERS, place Saint-Amand, 29

Bureaux : BRUXELLES-MARITIME,
place Saintelette, 30
VILVORDE, rue de Louvain, 18
FOSSÉS — GHISTELLES — PONT
A CELLES — SPRIMONT — THOU-
ROUT — FRAMERIES — LENS s/DENDRE

Filiales : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edel-
strasse, 5, à Aix la-Chapelle.

BANQUE D'EUPEN ET DE MALMÉDY,
à Eupen et Malmédy.

*Escompte de valeurs commerciales — Ouverture de Crédit —
Comptes de dépôts — Avances sur titres — Lettres de crédit
et chèques sur les principales villes belges et étrangères.*

*Encaissement de coupons — Ordres de Bourse — Dépôts de titres
— Vérification des tirages à la demande des clients —
Souscriptions aux emprunts d'Etat, de villes, de sociétés, etc.*

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION

La revue catholique

des idées et des faits

Journal de la Semaine

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Compte-chèque : 48916

Téléphone : 299.45

Conditions de l'abonnement :

Un an 25 francs

Six mois 15 francs

Le numéro 75 centimes

Pour l'étranger, port en sus

Numéros spécimens sur demande

Le problème des minorités en Pologne ⁽¹⁾

Le problème des nationalités est nouveau et grave, car il émet dans les hommes des forces insoupçonnées ou peu connues, très explosives et capables comme tous les explosifs d'être mises au service de causes bonnes ou mauvaises.

Habituellement, lorsqu'on parle de Nation, on touche dans le domaine psychologique et moral à une question qui intéresse beaucoup les passions.

« Nationalisme » est souvent synonyme de manifestations passionnées, exagérées, orientées dans une direction unique, sans considération des buts que l'on désire et des résultats que l'on manque parce qu'on suit sa passion et non la raison et la morale.

Les éléments rationnels de la solution du problème des nationalités doivent se trouver dans l'analyse scientifique de la société humaine. Comment l'élément national en s'enchevêtrant avec les autres facteurs produit-il les nations telles que nous les voyons organisées ? Une grande confusion se produit généralement à ce sujet, entre deux notions connexes : celles de l'Etat et de la Nation. Il semble que ce ne soit qu'au cours de la guerre et spécialement pendant les travaux préparatoires du traité de Versailles qu'on ait bien compris la différence à mettre entre l'appartenance à un Etat et l'appartenance à une nationalité.

Quand un passeport est délivré, on y inscrit que le sujet est de telle nationalité, ce qui veut dire qu'il appartient à l'Etat qui a délivré le passeport. C'est une illustration de la confusion que nous signalons.

Les Polonais ont sans doute une compétence spéciale pour parler de cette question, parce qu'ils ont fait une longue expérience de la séparation réelle entre la nation et l'Etat. La nation polonaise qui est une s'est trouvée soumise à trois Etats distincts, dont aucun n'était polonais. Pendant plus de cent ans, nous avons continué à sentir l'unité nationale, sans plus éprouver l'unité d'Etat, et trois Etats étrangers s'efforçaient en vain d'absorber notre nation.

Nous avons expérimenté d'une manière complète ce problème des nationalités, mais ceci ne veut pas dire qu'il soit, pour cela, très aisé de préciser ce qu'est la nation. Au point de vue métaphysique, il faut en parler discrètement. Parmi les nationalistes, certains se sont crus autorisés à dire que la nation est une substance, que la nation est une âme substantielle. Évidemment, nous ne pouvons admettre ce point de vue qui nous ne permettrait pas d'affirmer la permanence des âmes humaines individuelles devenues parties intégrantes d'une autre substance. La nationalité doit être rangée dans la catégorie de qualité. C'est une qualité de l'âme. Certains ont prétendu que c'était une qualité physique de l'homme. Nous le nions. Nous pouvons en effet trouver des membres d'une nation et plus rigoureusement des âmes qui participent à une nationalité, sans que physiquement le sujet appartienne au groupe racique, dominant dans la nation. Nous avons des Polonais qui sont d'origine allemande, anglaise et même juive et qui néanmoins sont en toute rigueur des Polonais, possédant la qualité de nationalité « polonaise ». Selon nous, il n'est pas douteux que la nationalité est une qualité qui affecte l'âme et non le corps ; nous ne nions pas cependant, que des qualités physiques de constitution et de tempérament puissent concourir à établir le type national, mais ces éléments sont accessoires, l'essentiel ce sont les qualités de l'âme.

* * *

Pour éclaircir le problème, demandons quelle est la cause finale de la nation. La fin ultime de la société humaine, c'est sans doute

(1) Conférence donnée à l'Institut supérieur de Philosophie à Louvain.

de conduire ses membres à la vision béatifique ; mais ceci n'est caractéristique d'aucun groupement, dans le domaine naturel, en dehors de l'Eglise ; c'est la fin commune à tous. La fin propre de la nation, sa fin dernière dans l'ordre temporel, c'est de rendre les hommes bons et heureux, de les rendre ainsi mieux capables par la vie commune d'attendre la vie éternelle. Or, parmi les besoins communs aux hommes dans cet ordre, il y a, outre les besoins économiques, des besoins moraux, des besoins de l'âme qui sont communs à la multitude. C'est là qu'il faut chercher la raison explicative de la qualité nationale. Pourquoi, pendant la guerre, la Belgique a-t-elle adopté l'attitude qu'elle a choisie ? Est-ce pour satisfaire à des nécessités économiques ? Non, mais pour obéir au sentiment de l'honneur national. Les motifs d'ordre matériel sont insuffisants pour expliquer sa résistance. Ce n'est pas à la suite d'un calcul subtil des inconvénients pratiques auxquels la nation s'exposait qu'elle a pris sa résolution. Les matérialistes le soutiendraient à tort ; en vérité, ce qui a conduit les Belges, c'est le sentiment du devoir en présence des exigences de l'honneur et de tout le patrimoine moral des générations qui ont fait la nation belge.

Or, si vous cherchez à déterminer ce qui entraîne d'un même amour tous les membres d'une nation, vous trouverez toujours que ce sont des biens moraux, supérieurs, inaccessibles à ceux qui sont plongés dans la vie matérielle. Le sentiment national, autrement dit le vrai patriotisme, est donc toujours un amour pour des valeurs morales et éternelles qui sont le patrimoine des générations successives indépendamment des modifications d'ordre matériel. Aux yeux du vrai patriote, toutes les valeurs matérielles peuvent s'effondrer, pourvu que le trésor moral de la nation soit sauf. Voyez la Serbie qui ne constitue pas une nation très ancienne ni très cultivée encore. Pendant la guerre elle a montré un amour des valeurs morales qui l'a emporté sur toutes les considérations d'ordre matériel. Les patriotes sont partis, abandonnant leurs biens et leur sol même pour demeurer fidèles à la gloire du drapeau, pour garder intact l'honneur de la nation qui n'a pas cédé. Le patriotisme est donc essentiellement d'ordre moral, spirituel.

Le fondement de l'unité de la nation, c'est la reconnaissance, par tous ses membres de la supériorité du bien commun de la multitude qui doit prévaloir sur n'importe quel bien de l'individu ou de groupements subalternes (classe, profession, organisation, région), dans l'ordre temporel. Et en donnant ainsi aux hommes l'occasion d'aimer même dans le domaine temporel, des biens supérieurs à l'intérêt individuel, la nation les dispose à aimer Dieu par-dessus toutes choses et à pratiquer la religion. Le développement du patriotisme, qui est en grande partie dû à l'action de l'Eglise, est ainsi une culture de l'âme qui l'assouplit et la dispose à perfectionner la morale individuelle.

* * *

Comment les nations se sont-elles formées ? Pour la plupart par l'influence de l'Etat. Des générations se sont succédé unissant leurs efforts contre un ennemi commun, créant ensemble des valeurs matérielles et morales, se donnant à une considération caractéristique du vrai et du beau, produisant une science et un art spécifique, et ainsi s'est établi dans les âmes quelque chose d'indéfinissable, mais que l'on sait être une âme commune de la nation, ou, plus exactement, une qualité commune des âmes qui la composent, et qui leur dicte le sacrifice de tout autre bien temporel pour leur bien commun. Souvent ce sont les rois et les dynasties qui ont été les instruments de cette unification. C'est le cas de la nation française, une des mieux formées bien qu'elle soit constituée par des éléments très disparates à l'origine, disparates par la race, par la langue (jusqu'à nos jours !), par les traditions. Le Provençal diffère plus du Breton que le Tchèque du Polo-

naïs, et pourtant, Provençal et Breton sont bien Français, tandis que jamais il ne sera question d'unir en une même nation le Tchèque et le Polonais. C'est la longue histoire commune qui a fait la nation française.

La nation polonaise a été formée d'une manière différente. Au sein de populations plus ou moins hétérogènes d'origine slave se sont constitués vers le IX^e siècle deux noyaux de formation. Des âmes supérieures ont agi sur la masse pour l'orienter, pour l'unifier, pour ordonner ses efforts dans la défense contre un ennemi commun — les Germains d'une part, les Tartares de l'autre — et la réalisation d'un idéal commun. Ainsi se formèrent la nation polonaise et la nation russe. Ici l'esprit national a précédé la constitution de l'Etat. La Pologne était divisée en multiples principautés : Masovie, Kouyavie, Silésie, Kassoubie, Poméranie... mais toutes ces principautés unies pour se défendre acquéraient une conscience commune. Dans la vaste plaine qui va de l'Oder aux sources du Volga, il n'y avait que ces deux noyaux de concentration qui s'affirmaient et subsistaient : celui de la Pologne et celui de la Russie. Peu à peu une conscience très profonde de desirs communs a amené ces éléments bien divers à une union sans contrainte résultant du fait historique de la vie commune. Au moment de la grande catastrophe du XVIII^e siècle, qui mit fin à l'Etat polonais, la nation polonaise était bien formée et les populations slaves étaient divisées en deux grands groupes ayant leur centre d'attraction l'un à Moscou et l'autre en Pologne. La catastrophe mit fin au rayonnement libre du centre polonais. Le noyau russe, au contraire, soutenu par toutes les forces de contrainte de l'Etat, du pouvoir politique, s'efforça d'attirer à lui des masses rattachées au centre polonais. De ce fait le groupe de la nation polonaise se restreignit considérablement. La Pologne actuelle compte 386.000 kilomètres carrés ; à la veille de son partage, elle avait 756.000 km. carrés, occupés actuellement par 51 millions d'habitants, alors que la nouvelle Pologne n'a que 27 millions d'habitants.

Le nationalisme polonais s'est montré réaliste, tenant compte des faits et sans nier l'influence de l'oppression russe, il n'a pas voulu unir à l'Etat polonais reconstitué, des territoires de l'ancienne Pologne qui ne sont plus habités par des populations polonaises, ni même amorphes, et donc assez facilement assimilables, mais bien par des groupes qui ont changé tout à fait d'orientation et se sont tournés vers l'Orient. La frontière actuelle est à peu près celle qui sépare les populations demeurées fidèles à l'influence polonaise ; l'Etat correspond donc bien à la nation.

* * *

Mais ici se pose le problème des minorités. Au sein de la population slave de la Pologne, il y a encore, dans l'Est polonais, des groupes dont l'union avec la nation polonaise fut quelque peu ébranlée par la domination étrangère : ce sont les Blanc-ruthènes dans le Nord et les Ruthènes dans le Sud, qui se nomment — d'initiative allemande — Ukrainiens. Jusqu'à ce jour, il n'y eut jamais de véritable culture ukrainienne, mais la question se pose de savoir si cette population ruthène qui a constitué la nation russe, et qui d'autre part a servi à constituer la Pologne, ne va pas se décider à constituer un troisième groupe national différent et constituer cette fois une nation ukrainienne. Si ce mouvement de la population vers une culture distincte se continue, il aboutira à la formation d'une langue ukrainienne très différente sans doute du patois qui maintenant est seul en usage, et toute la culture ukrainienne formera une orientation nouvelle des esprits. Seule l'expérience nous dira si cette éventualité se réalisera. L'attitude des Polonais en présence de ce mouvement qui s'ébauche est celle d'une fraternelle bienveillance. Il n'est ni juste ni raisonnable de priver une population du développement qu'elle veut acquérir mais, par ailleurs, comme pendant cent-cinquante ans cette population a été artificiellement soustraite à l'influence polonaise, nous considérons qu'il est juste, au moment où elle prend conscience d'elle-même, de la laisser pleinement libre de s'orienter aussi bien vers la Pologne que vers la Russie ou vers une Ukraine autonome de l'avenir. C'est justice et c'est charité, car il est incontestable que parmi les populations ruthènes — surtout les Blanc-ruthènes — dans le Nord, il y a beaucoup de partisans très sincères de la culture polonaise. Nombreux sont les Ruthènes qui occupent dans la nation polonaise des places de premier plan. Qu'il suffise de signaler que les représentants les plus notoires du génie national polonais, qui sont les vrais pères de l'esprit national — comme Mickiewicz et Kosciuszko — étaient des Blanc-ruthènes ! Napoléon était bien Corse, sans cesser d'être un vrai Français. Or dans certaines paroisses, où depuis des siècles la population se partage en Blanc-ruthènes et Polonais, mais où, sans contrainte, tout naturellement, tous les habitants prient à l'église en polonais, des prêtres

sont venus qui, imbus de fausses idées nationalistes, ont dit à la population Blanc-ruthène : « Vous trahissez la patrie en priant en polonais, il faut prier en ruthène ». Par cette action artificielle, on conduit ces braves gens à vouloir se séparer de la Pologne, d'où, dans bien des milieux des discussions, des divisions dans les familles. Après deux ou trois ans de « ministère » de ce genre, la paroisse paisible, charitablement unie, devient un antre de discorde et de haine. Est-ce vraiment pour le bien des âmes qu'on crée cette conscience quasi-nationale ?

Pourtant, il est incontestable qu'il y a, surtout parmi les Ruthènes du Sud, les Ukrainiens, une éclosion de sentiments différents de ceux qui animent les Polonais. Ce serait une injustice et une exagération d'empêcher ces sentiments de se former, mais ce serait d'autre part une folie de les provoquer artificiellement, en vertu d'une doctrine préconçue : une nation doit sortir de la vie, des besoins naturels des âmes.

Si l'on considère les soixante-dix dernières années de l'histoire de cette Galicie orientale, que ce nouvel ukrainisme rêve de nous ravir, on trouve au début dans ce pays que la moitié de sa population parle au foyer le ruthène, mais à l'école apprend le polonais et s'en montre très satisfaite, sachant que le polonais est préférable au patois local, et qu'il est, d'ancienne tradition la langue des frères. Mais bientôt Berlin inspira à Vienne l'idée d'un mouvement « ukrainien » en Galicie, dirigé contre l'unité polonaise et même contre l'unité russe, car le problème intéressait aussi l'Empire russe, qui compte une population beaucoup plus considérable de Ruthènes : ils sont quarante millions en Russie, alors qu'il n'y en a que trois millions et demi en Pologne. Sous l'inspiration de Berlin, l'Autriche organisa donc des écoles avec le ruthène comme langue véhiculaire. Mais les parents ne voulaient pas d'abord y envoyer leurs enfants : ils auraient préféré — si on leur enlevait le polonais — voir enseigner le russe ou l'allemand, plutôt que le ruthène. Il n'y avait pas de grammaire ukrainienne, pas même de langue littéraire ukrainienne, et pas d'Ukrainiens capables de les créer. On vit alors un Polonais, travaillant au service de l'Autriche, créer la grammaire ukrainienne ! Pourquoi ? Car enfin on ne peut affirmer *a priori* qu'un peuple sera plus heureux en se développant dans un sens et non dans l'autre, pourvu que son développement soit libre. Toutefois, s'il y a dans le peuple un mouvement spontané et bien réel, il faut pourtant le respecter. Si les Ukrainiens veulent même une Université, nous pensons qu'ils peuvent l'avoir, mais nous leur disons cependant, qu'il y a à L'opol une université créée par l'effort polonais, défendue par des Polonais pendant des siècles, qui, pour elle, ont versé leur sang. Il est loisible de créer une science ukrainienne, si on veut et si on le peut, de faire aux jeunes gens une carrière de professeurs, et de fonder une université ukrainienne : la Diète a même voté une loi pour le faire, — mais sans nous prendre notre université polonaise de L'opol, qui a servi depuis des siècles à environ 40 % de la population indigène foncièrement polonaise.

Au reste, nous n'avons pas de difficultés à réaliser l'accord en Pologne avec les éléments slaves. La Constitution polonaise accorde la liberté à tous et nous ne songeons pas à leur contester ce droit. Cependant, nous croyons que si l'influence de la politique allemande ou juive ne s'exerce pas, les Ruthènes n'utiliseront pas contre l'unité de la patrie la liberté que leur donne la Constitution, et même si certains propagent le mouvement ukrainien, ce sera toujours en respectant l'unité nationale.

* * *

Mais la grande question que nous posons au sujet des droits garantis aux minorités par le traité de paix, ne concerne pas les Slaves, mais bien les Juifs. C'est que la minorité juive en Pologne ne prétend aucunement servir l'intérêt polonais, mais bien la politique allemande et juive contre la Pologne. Nous voulons rendre la revanche allemande impossible, les Juifs veulent empêcher cette impossibilité. Nous allons donc devoir, quant à eux, reculer, abandonner les principes de rigoureuse égalité entre tous, établis par notre Constitution, parce qu'il faut que la nation polonaise se conserve et vive pleinement et non seulement comme une masse inorganisée dans laquelle l'élément juif pourrait avoir un rôle prédominant qu'il ne mérite pas d'avoir.

Les conditions du Traité de paix relatives à la protection des minorités ont été imposées par les menées des Juifs et des loges pour combattre l'influence prédominante du catholicisme en Pologne. Le Traité a été imposé à la Pologne par des manœuvres de mauvaise foi. Il demeure cependant que le Traité est signé. Nous ne voulons donc pas y manquer, nous respecterons notre signature, mais nous pouvons bien cependant y donner l'interprétation que la rédaction permet. Il est vrai qu'il faudra encore alors avoir assez de force pour soutenir

notre interprétation sans devoir passer par celle que d'autres voudraient y donner.

Il est à remarquer que le Traité des minorités nous a été imposé par des pays qui ne sont pas encore parvenus à trancher eux-mêmes ces graves problèmes : l'Angleterre ne savait pas alors comment traiter l'Irlande, l'Amérique a encore des voitures spéciales pour les nègres dans ses chemins de fer, etc... En plus, les dispositions imposées à la Pologne offensent gravement le principe de l'indépendance et de la souveraineté nationale ; jamais, sauf dans les capitulations turques, pareilles stipulations n'ont été imposées à une nation libre. Les Juifs avaient préparé leur coup de longue date. Ils avaient ému l'opinion en racontant de prétendus pogroms survenus en Pologne. Ils ont produit des photographies soi-disant prises en Pologne, et qui reproduisaient des scènes de pogroms de la Russie et d'il y a vingt ans ; ils ont faussé des communications d'agences télégraphiques à la presse ; les fausses nouvelles lancées pouvaient bien être démenties, mais l'effet en demeurait cependant toujours un peu. Tout cela était l'effet d'une préméditation tranquille. En automne 1918, à Lausanne, une délégation juive se présenta devant les délégués polonais et leur demanda de signer une déclaration publique condamnant les pogroms en Pologne. Les Polonais hésitaient, n'ayant aucune confirmation authentique des faits allégués ; ce que voyant, les Juifs leur dirent : « Dépêchez-vous, Messieurs, demain vous serez assis à la table du Congrès qui réglera la paix, et nous y avons nos amis : Wilson et Lloyd George sont des nôtres ». N'était-ce pas d'une incroyable audace ?

A Versailles, les délégués polonais n'ont eu connaissance du texte complet du Traité des minorités que deux heures avant la signature. On leur présentait donc en même temps ce Traité des minorités et le Traité de paix qui créait l'Etat polonais et cela comme un « *do ut des* », il fallait signer l'un pour voir signer l'autre.

* * *

Quelles sont les dispositions du Traité des minorités ?

Tout d'abord il assure l'égalité, pour tous les habitants des garanties de vie et de liberté, accordées par l'Etat.

La Constitution polonaise assure les mêmes garanties. Elle y ajoute encore la protection de la propriété privée qui heureusement n'attend pas la garantie des nations. Nous pourrions donc, tout en garantissant aux Juifs la possession de propriétés foncières, par exemple, y mettre une limite proportionnelle à leur population en Pologne.

Puis le Traité garantit la liberté des cultes, que concède notre Constitution, et l'égalité devant la loi de tous sans distinction de religion, de race ni de langue.

Mais le paragraphe 2 du même article stipule de même que les emplois publics seront accessibles à tous sans distinction de religion : il n'y est plus question, comme dans la disposition précédente, de race et de langue ; et nous entendons nous prévaloir de cette évidente différence de régime. Il est vrai que notre Constitution dit, dans son article 96, que les fonctions publiques sont accessibles dans une mesure égale à tous les citoyens, aux conditions déterminées par la loi, mais la rédaction de cet article (dont je suis l'auteur) demande sans doute une mesure égale, mais il est bien évident — puisqu'il s'agit de justice distributive et non commutative — que c'est une égalité de proportion et non une égalité arithmétique qui doit être réalisée. Par conséquent, il ne devra pas y avoir dans l'administration, dans les écoles, dans la magistrature, etc. une proportion de Juifs supérieure à leur proportion dans la population.

Dans l'armée, les Juifs se sont montrés, au cours de la guerre, pour les neuf dixièmes des lâches ou des fainéants et en beaucoup de cas des traîtres. Nous ne pouvons, à cause du Traité, les exclure de l'armée, mais il nous est loisible de leur offrir un privilège : ils pourront être dispensés du service moyennant paiement d'une contribution. Les connaissant bien, nous sommes assurés qu'ils profiteront du privilège.

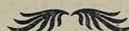
L'article 3 du Traité réclame la liberté pour l'emploi des langues dans les relations privées et les relations de commerce... La Constitution dit que chaque citoyen a droit à la conservation de sa nationalité, à la culture de sa langue et de ses habitudes nationales.

Évidemment, jamais la loi ne portera de restriction sur ce point pour forcer qui que ce soit à être ce qu'il ne veut pas être, mais il y a une restriction à faire pour les Juifs : car ils estiment qu'outre le droit il faut encore consacrer pour eux des privilèges. Ils veulent participer à la vie et aux fonctions de la nation polonaise et avoir en outre une organisation particulière pour eux. Nous n'admettons pas

la double nationalité civile, nous ne pouvons pas davantage tolérer la double nationalité morale.

Toutes ces mesures que nous avons à prendre par rapport à la minorité juive en Pologne, ne sont pas des mesures de haine, c'est seulement de la prudence et une sage protection des droits de tous. Les Juifs ne sont en Pologne que 11 % de la population totale, mais dans les conditions où ils se mettent, ils ne sont supportables pour aucune nation saine. Les autres groupes minoritaires sont au service de la nation, eux ont la haine de l'Etat polonais. En agissant de la sorte, ils luttent contre le catholicisme en Pologne, et c'est pourquoi le problème intéresse tous les enfants de l'Église ; en agissant de la sorte, ils sont des instruments de la politique allemande en Pologne ; c'est dire que, dans ce débat, c'est aussi la sécurité de la Belgique vis-à-vis de l'Allemagne qui se trouve en jeu. Peut-il être indifférent à quiconque porte au cœur les intérêts de la chrétienté — si la Pologne sera dirigée par une nation bien organisée et catholique, depuis des siècles, par ses qualités, sa fidélité à ses engagements et la direction de son développement — ou bien si elle confiera son avenir aux mains d'une multitude hétérogène et amorphe, dont les Juifs seront les directeurs privilégiés ? Voilà le point central du problème des minorités en Pologne : la Pologne sera catholique et polonaise, ou elle ne sera pas, et sur ses ruines l'impérialisme allemand et l'impérialisme russe auront vite fait de désillusionner leurs protégés d'aujourd'hui et d'étouffer toutes aspirations minoritaires.

Mgr CASIMIR LUTOSLAWSKY,
Député à la Diète de Pologne.



La XV^e Semaine Sociale de France

Après Strasbourg, Grenoble ; après les Vosges, les Alpes !

Les organisateurs des *Semaines sociales de France* possèdent l'art du décor ; ils savent l'action du milieu sur l'étudiant bénévole qui, écornant ses vacances, vient s'asseoir, pendant six chaudes journées d'août, sur les bancs de ce qu'on a bien appelé cette « *Université itinérante* ».

Il faut les en féliciter. Mais on se tromperait en attribuant à l'attrait du pittoresque l'extraordinaire succès de la présente session, succès qui s'affirme dans les chiffres et les faits suivants : treize cents inscriptions ; l'adhésion officielle de dix archevêques, dont deux cardinaux, et de vingt-huit évêques ; l'assistance de quinze prélats, à la tête desquels S. E. le Cardinal Maurin, archevêque de Lyon et primat des Gaules ; la visite et le séjour prolongé de notabilités comme le R. P. Gemelli, Recteur de l'Université catholique de Milan et M. le Commandeur Colombo, chef de l'Action Catholique Italienne ; la rencontre dans le Comité local d'une trentaine de personnalités les plus marquantes du monde de l'Industrie, du Commerce et de la Finance du département de l'Isère (1) ; l'échange de télégrammes d'une cordialité inaccoutumée entre le Président de la Semaine et le Président de la République, M. Millerand, qui « profondément touché des sentiments qui lui ont été exprimés fait part de toutes ses félicitations et de ses vœux pour l'œuvre nationale et patriotique à laquelle les semainiers consacrent leur dévouement » ; enfin, la participation d'auditeurs étrangers appartenant à dix-huit natio-

(1) Ce large concours du patronat fut très remarquable ; il est le signe d'un esprit nouveau dans les milieux industriels.

nalités différentes : italiens, anglais, espagnols, portugais, norvégiens, hollandais, luxembourgeois, suisses, tchéco-slovaques, yougo-slaves, russes, canadiens, américains des États-Unis, chiliens, uruguayens, mexicains, chinois et belges. Ceci nous valut, lors du banquet des étrangers, un toast où M. Duthoit trouva un mot aimable pour chacun des pays représentés, puis dix-huit réponses dans tous les français et dans tous les accents du monde !

* * *

Ce grand succès est dû d'abord à la renommée grandissante des *Semaines sociales de France* et à l'expérience sans cesse accrue de leurs organisateurs qui, depuis 1905, poursuivent et perfectionnent méthodiquement leur œuvre. Ils savent choisir le terrain, disposer de longue main toutes choses, se ménager de hautes approbations, s'assurer des concours, intéresser à leur entreprise des dévouements, si bien qu'ils finissent par mettre en branle toutes les activités catholiques — et parfois même non catholiques — de la ville et de la région où ils s'installent. Ils furent particulièrement secondés cette fois par la générosité prévenante et hospitalière des Grenoblois.

Ce succès est dû aussi à l'ampleur des moyens mis en œuvre. Qu'il suffise, pour en donner une idée, d'énumérer les noms et les titres des principaux conférenciers auxquels les cours furent confiés : Mgr Baudrillart, de l'Académie française, Recteur de l'Université catholique de Paris ; Mgr Lavallée, Recteur des Facultés catholiques de Lyon ; Mgr Julien, évêque d'Arras ; MM. les Professeurs d'Université Max Turmann, Cuche, J. Chevalier, Ronast, Gounot, Valensin ; M. Crétinon, bâtonnier des avocats de Lyon ; etc., etc.

Cette brillante équipe, dont nous ne citons que le tiers, a d'ailleurs fort à faire ; car le programme est chargé — et surchargé — au point que les séances tiennent avec peine entre neuf heures du matin et onze heures du soir.

Le succès est dû, enfin, au sujet choisi : *La Population*. De toutes les questions sociales c'est la première, la plus actuelle et qui a pris en France — et ailleurs — une importance tragique depuis que la course s'est précipitée vers l'abîme de néant où le peuple français — et le nôtre — semble devoir sombrer. Problème si grave, si vaste, si douloureux, si ardu, qu'il refoule à l'arrière-plan tous les autres et qu'il ne peut laisser personne indifférent.

* * *

Ce problème fut examiné à Grenoble sous toutes ses faces (1). L'impression a été profonde.

Elle serait plus efficace si une plus large part avait été faite à l'exposé des institutions et des œuvres qui s'emploient à remédier au mal.

C'est là le point faible des *Semaines sociales de France*. Sans doute leur programme prévoit des *Séances documentaires* et les rapports en sont confiés à des hommes de la plus grande compétence. Mais ces séances sont reléguées au mauvais moment de la journée, entre 2 et 4 heures de l'après-midi ; elles se tiennent souvent à raison de deux ou trois en même temps ; elles coïncident avec la visite des musées, des usines et des œuvres sociales, prévue par la Semaine.

Est-ce bien là « *la Science pour l'Action* » qu'annonce la devise des Semaines sociales ? Est-ce bien aussi le meilleur moyen d'enrôler dans l'action tant de jeunes énergies qui apportent à ces assises un dévouement avide de travail et qui se mettraient

(1) Le compte-rendu comprenant le texte des cours paraîtra en volume, rue du Plat, 16, à Lyon.

à l'œuvre, dès le lendemain, si on leur proposait des objets concrets à quoi se prendre ?

En revanche, les conférences théoriques sont multipliées à l'excès. Certaines traitent de sujets superflus. Était-il bien nécessaire, par exemple, de retenir pendant une heure une assemblée de catholiques fervents et militants sur cette constatation banale que les mœurs païennes de nos contemporains ont une influence néfaste sur la natalité ?

Les Semaines sociales — surtout celle de France qui attire des étrangers de tous pays, outre les français des quatre coins de la France — offrent une occasion unique d'échanger des vues et de se renseigner mutuellement sur les institutions à créer ou à perfectionner.

Nous exprimons le vœu qu'il en soit tiré un meilleur parti. Il suffirait pour cela de remplacer la conférence de onze heures par des séances documentaires.

* * *

Cette critique amicale et ce vœu ne nous font pas oublier le résultat considérable qu'obtiennent les *Semaines sociales de France*.

Elles posent devant l'opinion les questions qui méritent de l'occuper. Elles proclament, avec un retentissant éclat, des doctrines puisées aux sources catholiques. Elles affermissent des convictions. Elles suscitent ou raniment des enthousiasmes. Elles créent entre les semainiers des relations dont la cordialité frappe tous les visiteurs et qui portent des fruits longtemps encore après l'heureuse rencontre où elles furent nouées.

Elles offrent aussi, à tous ceux que leurs fonctions appellent à manier la parole, des modèles, des types achevés de l'art de bien dire et de bien enseigner. Ce nous fut un délice d'entendre Mgr Lavallée, M. Cuche, M. Ph. de las Cases et M. Garriel, et de trouver sur leurs lèvres l'idéal rêvé du cours et du discours.

VAL. FALLON, S. J.

Grenoble, 5 août 1923.



Le Projet de Loi de Défense sociale (1)

Qui oserait nier que le nouveau régime instauré par le Projet de Loi de Défense sociale ne doive constituer un progrès énorme sur l'état de choses actuel, et on conçoit à peine qu'on puisse affirmer qu'il n'y a aucune urgence à modifier celui-ci ?...

En effet, au point de vue social et pénal, le régime actuel consacre l'absence de toute répression efficace de la criminalité morbide ; au point de vue médical, il aboutit à imposer à des faibles, des malades, des anormaux, des conditions d'existence pénibles, qui ont été fixées pour punir des hommes bien portants et intelligents ; au point de vue moral, il proclame un principe que réprouve toute notre théologie chrétienne et qui révolte notre sentiment de justice : Frapper avec la même sévérité l'homme libre, conscient et valide, et celui dont le jugement, la volonté et la compréhension morale sont déficitaires.

Si, du moins, le régime pénal ancien avait fait quelque preuve d'efficacité, d'aucuns eussent pu excuser sa rigueur inhumaine, mais il n'en est rien ; et si de nos jours tant de magistrats acquittent ou condamnent l'anormal au minimum de la peine, c'est précisément parce qu'ils ont scrupule à le traiter aussi sévèrement que le normal et qu'ils sont convaincus que la prison ordinaire ne lui convient point.

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits* du 3 août.

Par définition, l'anormal et le malade sont peu intimidables, plus difficiles à amender et souvent incapables de se reclasser ; il est donc illogique de les traiter comme un homme normal, dont la conscience et l'intelligence sont librement ouvertes à toutes les influences réformatrices de la prison.

Et nous arrivons une fois de plus à la même conclusion : il y a nécessité urgente à créer une Législation criminelle spéciale pour les anormaux, puisque le régime pénal actuel a fait faillite. Cette législation devra tenir compte des conclusions pratiques, des recherches modernes d'anthropologie criminelle et donner au traitement pénal une orientation nettement thérapeutique et préventive ; déficients ou malades, les anormaux seront traités comme tels ; peu amendables et difficiles à reclasser, on les gardera — sans nécessairement les punir — dans des colonies de travail jusqu'à ce qu'on puisse tenter, sans danger pour eux et pour la société, de les rendre à la liberté.

Tel est bien le régime organisé par le Projet de Loi de défense sociale. Chose curieuse, ce sont les mêmes hommes qui reprochent à l'anthropologie criminelle d'affaiblir la répression, de voir des fous et des malades partout, qui combattent nos réalisations pénitentiaires sous le prétexte qu'elles aboutissent à supprimer les principes d'intimidation et de punition, éléments essentiels de la peine, et à faire de la prison un lieu de séjour attrayant ; ce sont eux qui, pour des raisons d'opportunité et en invoquant la crainte de l'arbitrage, veulent nous empêcher aujourd'hui de réaliser enfin une protection efficace de la société contre la Criminalité morbide, si redoutable, précisément parce qu'elle échappe à tous les moyens susceptibles de réprimer, d'intimider, de corriger la délinquance de l'homme normal.

Veut-on d'ailleurs quelques exemples des conditions actuelles de la répression des délits commis par les anormaux et malades ?... Voici, parmi d'autres, trois observations empruntées à notre pratique médico-légale : La première est celle d'un jeune homme, atteint d'hystérie traumatique, à la suite de blessures de guerre ; inculpé de plusieurs séries d'escroqueries depuis 1920, il a été chaque fois acquitté. La seconde se rapporte à une débile mentale héréditaire, volense à la tire, portant un surnom caractéristique ; plusieurs acquittements ; récemment nous nous décidâmes à ne lui concéder qu'une très large atténuation de responsabilité, d'où légère condamnation. Dans un troisième cas, il s'agissait d'actes de violence et d'immoralité répétés, commis par un épileptique qui échappe régulièrement à la prison.

* * *

Pourquoi prendre des mesures spéciales à leur égard, continue M. Rubbens ?... Y a-t-il une différence si grande entre un internement renouvelable et une incarcération plus longue, susceptible d'abréviations ? Entre les deux, n'est-ce pas la dernière qui donne le plus de sécurité ?...

Nous ne saisissons pas la portée de l'argumentation. Veut-on imposer au Magistrat de punir plus sévèrement certains délinquants, parce qu'ils sont moins capables que d'autres de résister à la tentation du délit, ou plus exposés à la récidive, et ce surtout du fait de leur anomalie ?...

Ce serait une monstruosité au point de vue moral, car dans la grande majorité des cas leur infériorité intellectuelle est due à l'hérédité pathologique et à des déficiences, dont ils ne portent pas la responsabilité.

Si l'on peut concevoir qu'on impose à un malade ou à un anormal de l'esprit, qui s'est révélé dangereux pour la société, un internement même prolongé, dans un but thérapeutique, on ne pourrait comprendre et justifier à leur égard l'application d'une peine plus longue que celle qui atteindrait le délinquant normal.

Jamais d'ailleurs on n'obtiendra d'un jury d'Assises ou de la majorité des Magistrats belges, acquis aujourd'hui aux conceptions à la fois généreuses et imprégnées du principe de la Défense sociale, de l'anthropologie criminelle, de prononcer à l'égard d'anormaux les sentences impitoyables que réclament d'eux les partisans du statu quo.

Ajoutons que pour de nombreux délits — les actes de violence, par exemple, — la Loi pénale elle-même s'opposerait à une condamnation à long terme ; or cette délinquance impose des dégénérés et intoxiqués, qui n'a que trop souvent précédé le crime dans ses formes les plus brutales, si elle échappe aujourd'hui à toute sanction sérieuse, sera justiciable du nouveau régime pénal de Défense sociale.

Conclusion : Il est impossible de réaliser, en partant de la loi actuelle, l'incarcération prolongée des anormaux, et il serait injuste et inhumain de la réclamer si elle devait avoir pour but de les punir et non de les traiter comme des malades.

Quant à la sécurité plus grande qu'assurerait le régime actuel, qui distribue indistinctement aux anormaux et normaux la faveur de la libération conditionnelle, comme le rappelle assez imprudemment notre distingué contradicteur, il y a quelque ironie à le supposer.

N'a-t-on pas vu récemment encore des criminels anormaux, libérés conditionnellement, et ce, insistons-y, malgré l'avis formel du médecin du Service anthropologique, commettre un nouveau crime ou des actes d'aliénés dangereux, presque au lendemain de leur sortie de prison ?

Certes, dans le domaine de l'appréciation de l'amendement et des chances de reclassement des condamnés, des erreurs sont toujours possibles ; préparé par une formation scientifique qui le met en garde dès l'Université contre sa faillibilité, le psychiatre anthropologue sait plus que personne qu'il n'y échappera point. Mais ces erreurs de « pronostic moral » ne sont-elles pas rendues plus faciles, quand, pour juger des dispositions et des tendances d'un être anormal ou morbide, on néglige l'avis du médecin « qui étudie les cas », et on lui préfère l'opinion de ceux qui étudient les hommes, scrutent leur cœur et leur pensée ?...

Il est d'une ironie facile de parler des erreurs du médecin et de l'expert ; mais souvenons-nous que l'« *errare humanum est* » s'applique à tous et que n'y échappent point ceux qui ont pu résister à la dangereuse séduction des théories criminologiques modernes.

M. Rubbens insiste avec infiniment de raison sur l'imprécision du texte relatif aux établissements spéciaux, à caractère psychiatrique, où seront internés les délinquants anormaux et qui devront être organisés par le Gouvernement.

Remarquons que le terme « organiser » ne veut pas dire nécessairement créer ou construire des établissements nouveaux, répondant au type de la Prison-asile, réclamée depuis 50 ans par tous les psychiatres criminalistes et à laquelle M. Bertrand se résignerait à la rigueur.

Si nous étions permis d'exposer brièvement ici notre manière de voir personnelle, nous insisterions pour que la solution de ce problème soit cherchée dans la transformation prudente et progressive de nos établissements pénitentiaires actuels.

Dès aujourd'hui s'est accomplie par la voie purement administrative — et ce fut le grand mérite de M. Emile Vandervelde de l'avoir favorisée lors de son passage au Ministère de la Justice — une profonde modification de nos prisons, dans le sens de leur orientation psychiatrique.

Le service d'anthropologie en poursuit inlassablement l'exécution, malgré l'extrême pénurie budgétaire qui l'empêche de réaliser tout son programme et d'obtenir le plein rendement des sections pénitentiaires spéciales qui fonctionnent déjà.

Il est peut-être bon de le répéter pour l'opinion catholique, souvent impressionnée défavorablement par des polémiques de presse, qui tendent à confondre dans une même réprobation la réforme pénitentiaire belge et le Ministère socialiste qui en a pris la responsabilité et garde l'honneur de l'avoir réalisée.

Ainsi que pourront s'en rendre compte ceux qui jugent par les faits et les actes, et non par des articles qu'inspire la passion politique, les sections spéciales qui ont été organisées dans les prisons belges, ont été conçues dans son régime pénitentiaire traditionnel ; c'est dire qu'elles ont conservé son régime sévère, sa ferme discipline et, sauf pour quelques heures, l'isolement de la cellule.

Cette dérogation au régime cellulaire n'a été accordée qu'à certaines catégories de malades (1) et aux détenus valides qui en ont été jugés dignes ; ils sont d'ailleurs soumis à une surveillance efficace pendant leur séjour à l'atelier et à l'école, ou bien encore lors des exercices physiques et des promenades aux péraux ; il va sans dire que toute conversation est interdite aux détenus.

D'ailleurs, aucun inconvénient sérieux n'a été constaté à la suite de cette mesure, dont ne bénéficie jusqu'à présent — remarquons-le — qu'une infime proportion de la population pénitentiaire ; en revanche, d'heureux résultats à divers points de vue ont été obtenus, et chose non négligeable, on a pu exécuter ainsi à moindres frais plusieurs travaux d'intérêt pénitentiaire et administratif.

Il est permis d'espérer que l'organisation méthodique du travail des condamnés réduira sensiblement le budget pénitentiaire de l'avenir, et c'est là un argument qui garde toute sa valeur à l'époque de crise économique que nous traversons.

(1) Il peut être intéressant de rappeler que depuis longtemps existait à la prison centrale de Gand un quartier pénitentiaire commun réservé aux anormaux et aux malades ne supportant pas la cellule.

Énumérons rapidement les sections pénitentiaires à spécialisation médicale, déjà créées dans les prisons belges.

* * *

Le Service d'anthropologie dispose aujourd'hui de 4 annexes psychiatriques (1), essentiellement destinées à l'observation des détenus, condamnés ou prévenus, suspects ou atteints de troubles mentaux et nerveux, et accessoirement au traitement des détenus présentant des perturbations intellectuelles passagères.

Est organisée à Merxplas une colonie psychiatrique pour épileptiques dont le nombre varie de 40 à 50; à la prison de St-Gilles existe une section de vénériens, atteints de symptômes graves, réclamant l'intervention d'un spécialiste; à Merxplas encore va s'ouvrir un sanatorium pour condamnés tuberculeux (2). Fonctionne à Gand un service chirurgical; il en est de même dans les prisons de Bruxelles, où il se complète de consultations hebdomadaires de spécialistes pour les yeux, la gorge, les oreilles et les dents; en fin, dans les huit grandes prisons du pays, un service neurologique est dirigé par le médecin du laboratoire d'anthropologie.

Les plans de création d'une colonie de travail en plein air pour débiles mentaux et dégénérés de tout ordre, sont terminés, et il ne manque que les ressources nécessaires pour l'organiser à Merxplas; une colonie analogue pour alcooliques et cocaïnomanes pourra y être annexée sans grands frais.

Il ne resterait plus guère à penser qu'aux vieillards et aux malades chroniques, épaves lamentables qui encombrant parfois les infirmeries de nos prisons et que leurs tendances dangereuses persistantes ne permettent pas toujours de libérer, en vue de leur hospitalisation.

On peut encore songer ici à utiliser les vastes ressources en locaux et terrains de la belle colonie agricole de Merxplas, aux trois quarts vide aujourd'hui.

Parallèlement ont été organisées pour les délinquants juvéniles deux prisons-écoles, l'une industrielle, à Gand, l'autre agricole, à Merxplas, et nous devons à l'administration de la Bienfaisance la création d'une colonie psychiatrique à Reckheim pour criminels aliénés paisibles et susceptibles de travail aux champs.

(à suivre)

D^r VERVAECK,

Directeur du service d'anthropologie pénitentiaire.



La dette allemande

Le Traité de Versailles n'a imposé à l'Allemagne aucune contribution de guerre proprement dite, mais, en signant le traité, l'Allemagne s'est engagée à réparer « toutes les pertes et tous les dommages subis par les Gouvernements alliés et leurs nationaux, en conséquence de la guerre » (art. 231).

Le montant des dits dommages devait être fixé par une Commission interalliée (art. 232).

Le 29 janvier 1921 la Conférence de Paris a arrêté le total dû, à titre de réparation, à 42 annuités d'une valeur totalisée de 226 milliards de marcs-or, et 42 annuités égales à 12 % des exportations de l'Allemagne. La Commission des Réparations a réduit ce total à 132 milliards de marcs-or, en mai 1921, tout en maintenant le système de paiement par annuités.

(1) 9 étaient projetées, mais la compression budgétaire a retardé leur création à Liège, Mons, Namur, Bruges et St-Gilles.

(2) Très prochainement l'infirmerie médicale de la prison de Forest disposera d'une galerie de cure pour prévenus tuberculeux, qui, faute de pouvoir être soignés convenablement en cellule, devaient parfois être laissés en liberté, quoique dangereux.

Ramenées à leur valeur actuelle, ces annuités représentaient en 1921 une valeur totale de 60 milliards environ : c'est la valeur réelle actuelle demandée à l'Allemagne.

Est-elle en mesure de la payer ? Ses économistes, et avec eux quelques économistes neutres, et hélas aussi alliés, prétendent que cette prestation est au-dessus des capacités de l'Allemagne.

Ces financiers neutres et alliés ne se laissent-ils pas éblouir, au point d'en perdre la vision nette, par le nombre fantastique de marcs-papier qui représentent, au taux actuel du change, ces 60 milliards de marcs-or ?

C'est oublier, semble-t-il, que la monnaie-papier n'est qu'un signe conventionnel de valeur, non une valeur elle-même. La valeur réelle, intrinsèque, d'un objet n'est affectée en rien par la dépréciation du signe par lequel on était convenu de la mesurer.

En 1914, avant la guerre, la valeur totale de toutes les propriétés publiques et privées de l'Allemagne était évaluée à environ 400 milliards de marcs-or.

L'Allemagne n'ayant subi que des destructions insignifiantes par suite de la guerre et n'ayant aucune dette à l'étranger (1), ce patrimoine n'a pas diminué de valeur réelle, mais évalué en marcs-papier il se traduit par une autre représentation : C'est une question de mots, de zéros.

L'effort exigé de l'Allemagne, pour réparer les dégâts qu'elle a causés, se chiffre par 60 milliards de marcs-or, en regard d'un patrimoine intact de 400 milliards de marcs-or, soit 15 % de ce patrimoine.

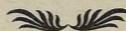
Un homme raisonnable peut-il soutenir que cet effort est au-dessus des possibilités de l'Allemagne ? Un prélèvement de 15 % sur la valeur réelle des propriétés publiques et privées couvrirait toute sa dette.

Certes la mobilisation simultanée de 15 % d'un total si considérable ne se ferait pas sans troubles économiques : aussi les alliés ont-ils paré à cette situation en permettant la libération de la dette par des versements annuels réduits.

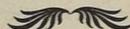
Par ses propositions récentes, actuellement soumises aux alliés, le Gouvernement allemand offre, à titre de réparation, une somme totale de 30 milliards de marcs-or, dont 10 milliards sont très aléatoires, leur exigibilité devant être établie par une commission internationale, où l'Allemagne traiterait sur un pied d'égalité avec les alliés ! Les 20 milliards restants seraient liquidés dans 4 ans, ce qui réduirait leur valeur actuelle à 15 ou 16 milliards. Soit environ 3,50 % de la valeur réelle du patrimoine allemand.

* * *

(1) Non seulement l'Allemagne n'a pas de dette à l'étranger, mais la mort du marc annule pratiquement sa dette intérieure et réduit à zéro ce qu'elle doit aux innombrables possesseurs de marcs à l'étranger, marcs payés en bonnes devises étrangères (N. d. l. r.)



Nous prions une fois de plus nos abonnés qui recevraient irrégulièrement la REVUE de réclamer au Bureau de poste qui les dessert et de nous aviser.



La Procession expiatoire de Furnes

Le dernier dimanche de juillet, au jour du *Mystère expiatoire*, l'on ne se rend pas à Furnes pour admirer le quadrilatère, suggestif d'Art et d'Histoire, de sa Grand'Place, encombrée d'ailleurs par un foirail. Et cependant, si vous aimez le patrimoine de votre artistique pays, vous ne pouvez manquer d'un joyeux salut pour d'anciennes, de bien anciennes connaissances. Ce sont les pignons aux ailes volutes, ou aux gradins s'épaulant en pyramides ; ce sont les façades à pilastres, d'un si haut style, faites de cette brique, au jaune nuancé et semé, qui est la reine de la côte, et qui, à Furnes, prend la mode furnoise, un visage doux, une toilette fraîche ; ce sont les encadrements très étudiés des baies, si bien nommés « *tabernacle* » ; ce sont les beaux yeux des toits, les lucarnes, dont quelques-unes ont une coiffe en panse de bouteille torsadée au goulot ; ce sont enfin les fenêtres en cintre orné, en anse de cabas, ou, plus souvent, en rayon de livres rangés sur leurs tranches, les fenêtres si jolies, où il y a encore parfois de petits carreaux verts, où il y a toujours des contours moulurés proprement et quelque arabesque avenante ; et je ne puis oublier toutes ces fleurs poussées au fond des vieilles forges nouées par les doigts de bouquetières des ferronniers du xv^e siècle et du xvii^e, les fleurs des clefs d'ancre...

Pourrions-nous ne point visiter rapidement l'intérieur de l'Hôtel de ville, où s'abrita notre Roi, au début de la tourmente ? « *Devant cette grande cheminée, il se chauffait à un feu de bois* » nous dit le concierge... Hélas ! Quatre années de guerre, quatre siècles pour le bijou... d'autrefois ! Il est las ! Revenu de France, ses cuirs de Cordoue ne se sont plus adaptés facilement. Minables sont les planchers. De vulgaires guichets dans l'admirable salle des Mariages ! Ah ! mon Dieu ! Après cinq ans, bientôt !...

Mais hâtons-nous ! A trois heures sonnantes, nous devons nous trouver à la Collégiale Sainte-Walburge, où par une faveur dont nous remercions le distingué Directeur de la *Sodalité*, il nous sera permis de pénétrer, afin d'assister aux préparatifs mêmes de la Procession.

* * *

Dans le vaste transept, où les verrières (modernes, mais très agréables) filtrent et irisent le soleil ; autour de l'aristocratique chœur du xiii^e siècle, voici que se nouent les groupes du *Mystère ambulatoire*, tels, ou peu s'en faut, que les admira le second Moyen Age et que la Renaissance restituât (1).

Un susurrement d'abeilles emplit le sanctuaire, où, pour la circonstance, le Saint Sacrement a été retiré du Tabernacle. Et ce sont bien des abeilles — *apes argumentosae* — qui s'agitent dans l'immense ruche, afin de récurer en miel, pour la sainte plèbe de Dieu, (celle-là

(1) Sans aucun doute, ces *Mystères* remontent plus haut encore. Les processions datent des tout premiers siècles chrétiens ; les *Rogations*, du v^e siècle, et elles sont dues aux calamités dont la chrétienté souffrait ; la procession de la *Fête-Dieu* fut établie au début du xiv^e siècle. Tout le monde sait comment le peuple du Moyen Age connaissait familièrement (voir EMILÉ MALE : *L'Art religieux au XIII^e siècle*) les *défilés*, aux grandes fêtes ; ceux, par exemple, de Noël ou de l'Épiphanie, quand les *Prophètes* venaient, un à un, en grand apparat, dans la Cathédrale, et, à l'appel de leur nom, « *rendaient témoignage à la vérité, récitaient des versets* ». Virgile était aussi du cortège, et Nabuchodonosor, et Balaam, comme également les Sibylles, etc...

A Furnes, les *cortèges-mystères* existaient dès longtemps, bien avant que le Gouverneur du *Bosquet*, en 1650, ne demandât une *procession expiatoire* des sacrilèges commis par deux soldats à la Table Sainte. On reprit alors l'antique *mystère*, qui s'était surchargé, au cours des âges, de *Géants* et de *Diables*, mais que la *Sodalité*, fondée, en 1636, par le *Chanoine Clou*, épura, d'accord avec les *Pères Capucins*, qui, en 1644, avaient établi déjà une procession de *pénitents* en cagoule, pour conjurer le Ciel de mettre fin à la guerre franco-espagnole et au fléau de la peste. (Voir, à ce sujet, la très intéressante brochure de M. CAMILLE WYBO : *La Procession de Furnes*. — Furnes, Desmyter).

qui, jadis, ne sachant même pas lire, connaissait, mieux que nous, sa religion) l'enseignement de l'Église, les *Figures* de l'Ancienne Loi, l'*Évangile* pathétique et tendre.

A l'appel des Commissaires, chacun se range, dans le bruissement des bannières, des banderoles, des palmes. Près des stalles (ces exquis chefs-d'œuvre de Taillebert), des ouvriers, des pêcheurs, avec leur barbe caractéristique en collier, des Messieurs, à la démarche distinguée, viennent s'agenouiller, puis ôtent col et manchettes, revêtent la cagoule, que certains baissent d'abord ; et, relevant le capuchon percé à l'endroit des yeux, ils prient, à la flamande, les bras en croix, préparant ainsi leurs âmes à l'œuvre sainte, à l'œuvre de pénitence, qu'ils vont accomplir. Dans une chapelle des bas-côtés, jeunes ouvrières, demoiselles de famille, dames riches et modestes femmes du peuple, ont déjà pris la cagoule, et choisi leur croix. J'aperçois une dame, jeune encore, en grand deuil, et qui se presse. Tous, pénitents et pénitentes, vont les pieds nus. Deux ou trois exceptions seulement. Celle-ci, dont la physionomie est assombrie de je ne sais quel chagrin (une veuve de guerre, peut-être ?) soulève avec joie sa croix. Tel vieillard prend la sienne, beaucoup plus pesante, en chancelant. Les croix des pénitents ne sont pas des croix *pour vivre* ! Les deux pesantes poutres écraseront les épaules, surtout après deux heures de marche, en plein soleil. Mais on n'est pas en service commandé ! La corvée est volontaire, et c'est une corvée d'amour ! *Labor amatur*... Cette année, me dit le Directeur, il y a eu trop peu de ces croix...

L'heure avance. Presque tous les *beelden* (groupes en bois, sculptés et peints naïvement, représentant des *scènes* plus malaisées à mimer) sont déjà sortis. Tout à coup sonnent les buccines. C'est l'ordre de marcher. En quelques minutes je gagne la rue de la Panne. Les voilà !

Les longues trompettes thébaines, aux armoiries furnoises, ont des accents graves, majestueux, qui retentissent dans la ville entière, actuellement silencieuse, presque morte, toute circulation étant interdite. Oh ! ces accents ! Songer à nos fanfares de processions me paraît ridicule, en ce moment...

J'admire les profondes couleurs de l'étendard de la *Sodalité* du *Sauveur crucifié* et de sa *Mère éplorée au pied de la Croix* (quel beau titre ! et bien de ce xvii^e siècle, épris, au possible, de la Passion du Christ et de la Compassion de Marie), ses Armes, sa devise (A.M.D.G.) qui portent des *Pénitents* ; et surtout le précieux Calvaire d'ébène et de buis, du Chanoine Clou.

Chacun, de ces nombreux groupes, qui s'avancent, à ses *pénitents* en robe de bure, la cagoule rejetée et plus souvent baissée, et qui font pieusement leur surnaturel office ; signaler le sublime du *Mystère* représenté, mais silencieusement, à l'aide d'un écriteau, d'un emblème symbolique, d'une sorte de phylactère énorme porté par les bras étendus. Chacun a son *Ange parleur*, un délicieux petit Ange, enlevé à Memling ou à Van der Goes, vêtu de blanc naturellement, et qui s'amène, les yeux baissés, comme s'il allait recevoir son Pain ; s'appuyant sur une petite croix fleurie, ainsi que vous le faites, enfants, lorsque vous jouez au Monseigneur. Dans un parler très doux (le flamand furnois est très doux) il module une cantilène ancienne, une façon de complainte, où passent les deux Premiers-nés de la Création, ceux qui ouvrirent la source des larmes ; puis les Patriarches qui figurent le Sauveur, dépeint d'avance, Abraham surtout, à côté de son âne portant le bois du sacrifice, et qui frémît à la question de son unique, de son aimé, de son Isaac : « *Père, mon Père, dis-moi, où donc vas-tu prendre la victime qu'il faut brûler ?* » Car, remarquez-le, tous ces personnages parlent entre eux, comme au théâtre, ou plutôt, non, mais comme dans la vie réelle, et sans artifices de rampe ou de perruquier. Ils se racontent la divine épopée, dans des dialogues à la portée de l'enfance. La naïve et authentique histoire qu'ils déroulent est plus claire et plus synthétique encore que celle de Bossuet. Pour eux, les Rois de la terre ne sont que des ombres qui s'agitent un moment sur la grande fresque du Temps. Il n'y a qu'une histoire, la sainte histoire. Il n'y a qu'un Roi, le Roi des Rois. Et la fresque n'est qu'un diptyque : d'une part, c'est Lui que l'on attend, d'autre part, ce sont ses traces que l'on suit !

Vient le prince des Législateurs, Moïse. Son serpent d'airain brille au-dessus d'une cagoule abaissée. En leurs simples draperies, voici les prophètes. L'on se souvient de la parole de Michel-Ange, « *Mettez-leur un peu d'or* », disait le Pontife. « *Saint-Père, répondit le génial artiste, c'étaient des hommes simples, qui faisaient peu de cas des biens de ce monde !* »... Nathan s'entoure de pénitents, portant qui un glaive, qui un crâne, qui une gerbe battue ; la guerre, la peste, la famine !... Ce roi descendu d'un vitrail du haut-chœur, avec sa harpe, c'est *Koning David*, avec sa suite de pages portant fronde, sceptre, psautier ! Oh ! poésie !...

Les hérants du Messie sont venus des portails de nos cathédrales, graves, dans leurs plis polychromes. Ils font là un rôle presque inaccessible... Ce sont, en effet, *des gens simples*, qui le jouent, mais de cette simplicité qu'engendre seule la foi.

Le cycle de l'Ancienne Loi se ferme. Jean le baptiseur marche vers nous, tout jeune, tel que le décrivent les *Méditations*, attribuées à St Bonaventure, dont l'influence va pénétrer, plus vivement, la plupart des scènes qui vont suivre, et dont les Capucins propageront partout, en ces temps-là, les délicieux motifs de spirituelle broderie. Jean est déjà au désert ; il vient à peine de quitter sa nourrice ; il est cependant...

*Au grand désert, où il a ja
Fait mainte grande abstinence !*

* * *

L'œuvre de la Rédemption commence.

Mais, n'allez pas l'oublier, c'est, avant tout, l'œuvre de la tendresse divine ! Un char, traîné par des *Pénitents*, cagoules abaissées, porte une cabane de planches, au toit de chaume, aux fenestrelles disloquées. Une vieille lanterne de cuivre, suspendue à une latte, rappelle, comme dans nos *Mystères* du M. A., qu'il fait nuit. Marie et Joseph (sœur et frère, me dit un Furnois, pour me faire apprécier à quel point tout est d'une convenance accomplie) s'entretiennent, près de l'Enfant qui vient de naître, et qui dort, réchauffé par les animaux protocolaires. Devant l'ouverture, quelques petits, tout petits Anges, gazouillant un *Gloria*, en déroulant les volutes d'une banderole ; aussi tranquilles, au seuil de l'étable, qu'au seuil du Paradis. C'est le *Mystère* du vieux Noël, raconté par une sainte bonne-maman ! Et cela vaut un tableautin de Gentile da Fabriano.

Humbles détails, si gonflés de tendresse divine et humaine ! A l'appel de leur Ange, les bons bergers montent adorer l'Enfant, ô Van der Goes ! L'Ange des Mages leur intime, au nom de Dieu, l'ordre de modifier leur itinéraire ; et cela devient une jolie miniature d'Évangélaire. Voici, ô Memling, ton Grand-Prêtre, tenant l'Enfant sur un coussin. Maintenant, ô Jef Vanssens, admirez votre *Fuite en Egypte*, et dites-moi si elle ne s'est pas embellie encore, embellie d'une grâce d'enfance et de fleur. Une fillette menue est assise sur l'ançon des dunes. Ses petits pieds, chaussés de sandales, s'appuient, comme au littoral, sur une large planchette servant d'étrier. Elle tient Jésus comme elle tenait, hier encore, une belle poupée. En sa robe blanche, sous le coquet manteau d'un rouge foncé, formant une capeline en pointe, au-dessus de son front, qui se dérobe, elle apparaît artistement simple, et l'on n'aperçoit que ses paupières baissées sur son trésor. Son frère, avec le sérieux de la prière, conduit, par la bride, la monture. Quel goût dans ce médaillon !...

Hérode et sa cour ! Admirable de vie... Je dois me borner, il y a plus de quarante groupes. Jésus discute gentiment avec les Docteurs. Très animé ! Madeleine et ses compagnes, discrètes, dans une attitude d'orantes.

Jésus entre triomphalement à Jérusalem. Femmes et fillettes chantent, sans éclat. Ainsi entendu, comme le parler flamand est harmonieux ! Vênes de demi-teintes, elles forment comme un massif de fleurs diaprées. Elles n'agitent point leurs palmes et leurs rameaux verts avec l'exubérance brugeoise. Dans un geste plein de grâce, qui fait penser à l'aimable parabole décrite par le bras d'un petiot qui vous envoie un baiser, elles s'inclinent devant le Roi d'Israël !...

La série des *Beelden*, traînés ou portés par des *pénitents*. D'un art fruste assurément, mais d'une gaucherie si sincère, d'une si pure tendresse sous les grossiers coups de serpe. Peut-être l'un ou l'autre sourit-il, à leur passage, l'un ou l'autre jeune touriste. Mais j'ai vu des nouveaux-riches sourire au patois si caressant de leur vieille mère ! Alors !... Le vrai croyant s'émeut, lui, de cette émotion qu'il éprouve, lorsque, grâce à son flair du surnaturel, il découvre, sous la rudesse d'un tâcheron, sous la crasse même de la bohème, la divine figure de Jésus-Christ.

J'entends des tambours voilés qui battent une marche funèbre...

C'est Lui ! Sous l'énorme faix de sa croix ; cerné d'une soldatesque ; aidé par le Cyrénéen. En robe violette ; couronné d'épines. Il ploie. Je ne puis reconnaître sa face. Oh ! misère ! Sur le chemin, Jésus est tombé. Ses gardiens se précipitent, avec leurs piques, comme sur une bête de somme râlant, épuisée. Soudain, qu'est-ce donc ? Le cortège s'est arrêté. Lugubrement, des enfants soufflent dans des cornes. Des fouets de ferrailles claquent sur les cailloux. D'énormes crécelles

crissent... Musique d'effroi, faite du hululement de la tempête, au large, du mugissement du vent qui écrase une barque contre l'estacade ; musique du guetteur corant pour un incendie, en pleine nuit noire, musique de cyclone et de panique ! Je n'exagère pas. C'est la panique du monde devant son Créateur écrasé, comme un ver, sur le chemin où Il jetait ses bienfaits par poignées ; c'est la lamentation de la nature, l'abomination de la désolation !

Spectacle plus grandiose encore ! L'Eglise s'avance, l'Eglise entière gravit le Calvaire, à la suite, à la rescousse de Jésus, pour partager sa croix...

Quatre-vingts, cent Cyrénéens, sous la cagoule tirée à fond...

C'est le *tollat crucem suam et sequatur me* traduit en couleurs fauves ! C'est le geste, cent fois multiplié, de Pierre, d'André, de tous les aînés !...

C'est l'*Adimpleo quae desunt* de St Paul !

Et c'est François d'Assise, portant la croix, qui va se graver dans ses mains et dans ses pieds et sur son front et se sceller sur son cœur ! François suivi de ses fils, des nouveaux Cyrénéens, des Compatissants de l'Histoire chrétienne, de tous les vrais amis, en un mot, de Jésus ! Avenue où les arbres sont tous les arbres des Croix, et où quelqu'un marche toujours devant vous, qui est Jésus-Christ ; où le fardeau pèse, sans doute, mais enivre aussi d'une douce ivresse, qui aide à le rendre suave et léger.

Vous nous parlez de « revenants portant les croix de leurs fosses », et vous croyez faire de la poésie ! Ou bien, vous concluez à l'existence de je ne sais quelle hantise de Pénitence sanglante au fond de l'âme religieuse flamande, et vous vous croyez profonds psychologues ! Ce sont là des vues courtes. L'Eglise, dans ses jours de ferveur, a toujours embrassé la Croix, comme l'ont fait nos Pères, aux temps héroïques de Godefroid et de saint Louis. N'avez-vous point lu le chant d'amour que *L'imitation de Jésus-Christ* compose en l'honneur de la Croix ? Et comment nos aïeux faisaient, dans leurs cités un grand circuit de la Croix ?

Porter sa croix, humblement, sous un capuchon de moine, comme au fond d'une cellule, où rien ne peut distraire, c'était, au temps jadis, au moins durant les quelques heures du circuit, aimer Dieu, à la façon des moines franciscains, à la façon de St François. Vous ne pouvez vous imaginer à quel point les *Capucins* étaient chers à l'Europe chrétienne. Et si des religieux Capucins, aux jours sombres, d'ailleurs fréquents, durant les XV^e, XVI^e, XVII^e siècles, ont réellement infusé une sève nouvelle dans un Mystère, qui se profanait, c'est, avant tout, parce qu'ils ont prêché en pays flamand, comme en France, comme en Espagne, la plus grande figure catholique du Moyen Age : leur bon Père, saint François.

TH. BONDRUIT.



Le héros malgré lui

A Jean Croué.

— Jean, mon vieux Jean, pendant qu'on fume cette pipe, répète-nous ton histoire de l'autre jour. Tu sais ? ce bonhomme qui avait peur, pendant la guerre.

— Bah ! des bêtises ! Une histoire insignifiante... me répondit-il, d'un ton bourru qui me surprit.

— Je t'assure qu'elle m'a paru très drôle.

— Tu trouves drôle, toi, qu'on ait peur, pendant la guerre ?

— Du tout ! Je le conçois très bien. J'ai eu peur moi-même de plus d'une façon. Mais celle de ton type était vraiment bonne. Je t'en prie, raconte encore. Je veux en faire quelque chose. Je veux l'écrire.

Trois ou quatre camarades qui passaient la soirée chez lui, avec moi, se mirent à rire. Il s'y trouvait aussi un gros homme

que nous rencontrions pour la première fois. Lui, ne riait pas. Je remarquai ses décorations, ses balafes, sa mine frigide. Il devait être peu tendre aux faiblesses humaines.

Par bienveillance pour moi, les camarades insistaient. Jean savait conter, Jean aimait conter. Il fallut bien qu'il se décidât.

— Eh bien, voilà, dit-il enfin. Ce sera la chanson du Petit Navire, ou plutôt, je le crains, du gros bateau... Ces histoires-là, on en a soupé.

Et il regardait, d'un air hésitant, le décoré qui ne soufflait mot, renversé dans sa chaise longue et tirant de telles bouffées de sa pipe, qu'on ne lui voyait plus la figure.

— Nous étions donc au dépôt, continua Jean, à X, ne nommons rien ! Au 7^{me} régiment, pas de personnalités. Taisez-vous, méfiez-vous ! Ce n'est du reste un secret pour personne. Et nous avions là un type qui ne voulait pas partir. J'entends partir pour le front. Assurément, peu d'entre nous y tenaient. Mais lui, s'était mis en tête qu'il n'irait pas, qu'il ne pouvait pas. On finissait par le croire.

« Mes amis, si vous l'aviez vu ! Il en était vert. Il vomissait dans tous les coins. Il disait : « Qu'est-ce que tu veux ? J'ai peur. » On lui répondait « Ça n'est pas une raison. Tout le monde a peur. » — « Mais moi, la peur me coupe les jambes. Je le sens bien. Je ne pourrai jamais suivre les autres, et je ne pourrai jamais me sauver, quand il le faut. » C'est ainsi sans doute qu'il se représentait les opérations : s'avancer prudemment jusqu'à un point donné, et pourvoir aussitôt à son salut par une fuite rapide.

» Nous l'avions surnommé Gras-Double. Ce n'est ni très fin, ni très joli, mais on sait ce qu'est la caserne. Dans son discours de réception à l'Académie, Bussy-Rabutin, ancien officier, avoue qu'on ne peut attendre beaucoup de politesse de l'état militaire. En tout cas, le surnom lui allait bien. Il avait quelque chose de flasque, dans la physionomie. C'était un garçon d'environ trente ans et qui portait davantage. Que faisait-il ? On ne savait au juste. Il était quelque part dans la Banque ou la Bourse.

» Vous dire qu'on le méprisait ? Non. Pas plus qu'on ne le plaignait. Bon camarade, au demeurant, serviable, sauf quand il s'agissait de service armé, point sot du tout, de l'éducation. Ah ! c'était un type.

» Au début, lors des grandes trouées, quand on venait crier dans les cours : « Mille hommes de renfort pour demain matin ! » il s'effondrait. Mille hommes ! Vous auriez dit qu'on allait le forcer à boucher tout ce vide à lui seul. Il était sérieusement malade. Aucun major n'aurait eu le cœur de l'expédier en cet état.

» Ensuite, il reprit, si j'ose dire, courage. Les départs s'espaçaient. Mais dès qu'on parlait de détachement à former, il reprenait une température effrayante. On devait le coucher, le purger, le droguer, et quand il se relevait, le détachement était parti sans lui.

» Nous en plaisantions avec le major. Le major haussait les épaules : « Oh ! je finirai bien par le faire partir un de ces jours. » En effet, voilà qu'arrive une commission de médecins, un conseil à tout casser. Plus d'inaptes. Plus de pitié pour les canards boiteux. Gras-Double est repéré, visé, atteint, abattu. En route pour le magasin d'habillement ! Tout le monde y court, le voir toucher ses cartouches, ses boîtes de singe. Cela s'était fait si lestement qu'il n'avait même plus le temps de s'évanouir. On l'entoure de sympathie. On l'accable de commissions pour les copains. On se dit : « Est-ce donc possible qu'il parte ? » Eh bien, non ! A la gare, contre-ordre. Le déta-

chement revient. Et lui : « Vous voyez. Je ne peux pas, je ne peux pas partir. »

» Quand j'y songe, ce type m'en impose. Rien ne relève autant une personnalité qu'une puissante conviction. Un homme qui croit très fort à quelque chose, jusqu'à en être malade, ce n'est pas vulgaire. Il avait une foi inébranlable en son inaptitude. Nous lui disions : « Ça ne peut pas durer. Partir, c'est mourir un peu. Tous ces faux départs te tueront. Il faut que tu sois auxiliaire. D'abord c'est plus honorable. Inapte, tu n'es bon à rien. Auxiliaire, tu aides à quelque chose, par définition... »

» Je ne sais trop s'il se souciait beaucoup d'aider à quoi que ce fût. C'était un caractère entier, logique. En avons-nous vu de ces embusqués qui cherchaient à se rendre utiles ! Gras-Double, lui, méprisait les petits dévouements de compensation, puisqu'il ne pouvait atteindre au sacrifice suprême.

» On en fit un auxiliaire. Il travaillait chez le trésorier qui lui répétait chaque matin, en entrant : « Vous ne voulez donc pas partir ? » — « C'est qu'on est si bien ici ! mon capitaine. » — « Oui, il fait chaud », disait l'autre. Mais tout le travail du bureau s'écroulait sur le malheureux. Je vous promets qu'il aidait le monde. — « Allez, fais-moi ça, ou je te fais partir. » — Et il le faisait. Et il payait à dîner à qui voulait.

» Maintenant, expliquez-moi comment ce type fut envoyé au front. Personne ne s'en aperçut. J'imagine qu'on l'enleva, de nuit. Mais il était bel et bien au front, puisque les évacués nous donnaient de temps à autre de ses nouvelles.

» On y prenait autant d'intérêt qu'aux communiqués.

— Où est-il donc ?

— En première ligne.

— Pas possible ! Et qu'est-ce qu'il fait ?

— Peuh ! il fait comme les camarades.

— Et qu'est-ce qu'il dit ? Qu'il en a maré ?

— Hé ! pas trop.

» Mais, un jour, comme nous demandions : « Et Gras-Double est-ce qu'il suit les autres ? » on nous répond : « Comment, s'il les suit ? Il est caporal. »

» On a beau prétendre qu'à la guerre il ne faut s'étonner de rien, nous étions assommés. Les uns se moquaient, en assurant qu'il conduirait bientôt une division, les autres parlaient de l'adaptation au milieu, presque tous pensaient qu'il avait trouvé la bonne place dans quelque ravitaillement. Baste ! peu après nous apprenons qu'il vient de passer sergent. On ne se moque plus, on s'étonne moins, on finit même par l'oublier.

» Enfin, un soir de janvier 1915, quelqu'un me dit : « Gras-Double est arrivé. » — « Qui ça ? Gras-Double. » — « Ce type qui ne pouvait pas suivre les autres. » — « Ah ! oui... cette andouille. » — « Cette andouille, mon vieux, il a la croix de guerre et la médaille militaire. » Vous me voyez courir. Je me jette sur lui. Dites, la médaille militaire, ça ne se gagne pourtant pas comme ça. Eh bien, il l'avait. Et à toutes les questions dont on l'accablait, il répondait d'un air ennuyé : « J'étais avec les autres. J'ai fait comme les autres. Je ne sais pas. » D'autres, heureusement pour lui, ont su ce qu'il avait fait. Et voilà, Messieurs, l'histoire d'un brave. Vous savez tous qu'un brave est celui qui brave la peur.

— Mais qu'est-il devenu ? demandai-je. Tu l'as revu depuis ? Il est mort ?

— Il n'est pas mort, dit Jean, en riant. Il est venu me voir avant-hier. Je l'ai invité ce soir avec vous. Le voilà.

Tout le monde se leva. Le gros décoré seul restait assis, secouant en branlant la tête les cendres de sa pipe.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Le patron des automobilistes

La charmante petite ville que HANNUT on dénomme, mais qui dans le Roman-Pays de l'ancien duché de Brabant portait le joli nom de DABOR, admirablement sise au milieu des vastes plaines et des calmes horizons de la Haute-Hesbaye, dont elle est la capitale, a vu le premier dimanche d'août dans la splendeur estivale affluer aux pieds de saint Christophe des légions d'automobilistes, elle a vu défiler lentement, à l'issue d'une messe solennelle, sous la bénédiction liturgique du vénérable docteur une procession d'autos ronflantes, de pétaradantes motocyclettes, escortée de cyclistes, et ce fut, ma foi, un spectacle qui ne manquait ni de pittoresque attraction, ni de religieuse originalité.

Nous sommes beaucoup à penser que s'il est un mode de locomotion qui requiert un puissant patronage, c'est bien l'homicide auto, et que, s'il est un patron tout désigné pour cet office tutélaire, c'est bien le saint Christophe de Hannut. Veut-on me permettre d'en déduire les raisons ?

Et, tout d'abord, que les sceptiques en fassent leur deuil, malgré la poésie de ce nom qui suggère un être de création légendaire, Christophe n'est pas un mythe, il est une réalité. Son culte nous vient de l'Orient, comme celui de tant d'autres saints. On n'y a jamais douté qu'il couronna son existence par le martyre dans l'Asie proconsulaire, en Lycie, disent certains hagiographes, en Cilicie, selon d'autres, voire à Samos, sous l'empereur Déce, un des plus acharnés persécuteurs de l'Église, qui versa le sang chrétien à flots, en froid calculateur, dans l'empire tout entier, entre les années 249 à 251 de son règne court et néfaste.

Le célèbre évêque et martyr d'Antioche, saint Ignace s'était paré du mystique surnom de *Théophore*, Porte-Dieu, à son exemple, sans doute, le saint mar-yr de Samos revendiqua, peut-être dans les interrogatoires qu'il eut à subir, le nom à signification si profonde de : *Christophore*, ou Porte-Christ, qui lui est resté et sous lequel nous le vénérâmes encore : CHRISTOPHE.

Or, à ce nom se rattache un gracieux récit, qui pour n'être pas extériorisé par l'histoire doit recéler ce fonds de vérité sur lequel fleurit la légende et qui trouve sa justification dans les modalités du culte universel et immémorial de saint Christophe et jusque dans l'allusion discrète de la *collecte* de sa messe à sa vigueur musculaire. Est-ce que, après tout, ce qu'on narre dans les vieilles histoires, en négligeant les amplifications parasites, est si invraisemblable ?

Il y en a qui se sanctifièrent sur la terre des Espagnes en construisant des ponts destinés à faciliter aux pèlerins l'accès du tombeau de saint Jacques à Compostelle : pourquoi Christophe, doué d'une force herculéenne, ne l'aurait-il pas mise au service de la charité fraternelle en se donnant pour tâche, pont animé, vivant transbordeur, de transporter les passagers sur ses robustes épaules d'une rive à l'autre d'un fleuve aux remous redoutables ? Pas de son métier au royaume de la charité ; pour glorifier Dieu, assister ses frères, le savant apporte sa science, l'écrivain sa plume, l'orateur son verbe, l'artiste son instrument, le chanteur sa voix, l'artisan ses outils, le labourer sa charrue, un jongleur, dit-on, pour complaire à Marie, la prestresse de ses acrobaties, et pourquoi pas l'Hercule chrétien, la robustesse de ses membres ?

Est-il ensuite tellement incroyable que par un miracle de plus le Christ ait voulu illustrer et confirmer cette parole qui alluma si souvent la flamme de l'héroïsme : « Ce que vous aurez fait au plus petit d'entre les miens, c'est à moi-même que vous l'aurez fait » ?

C'est avec un mendiant, grelottant nu, près la porte d'Amiens, que Martin, d'un coup d'épée, partage sa chlamyde ; c'est le Christ qui se montre à lui, fièrement drapé dans ce pan de manteau militaire, devant la cour des anges. Catherine de Sienne a donné à un pauvre son anneau d'or : c'est le Christ qui vient le lui repasser au doigt. Elisabeth de Hongrie a recueilli dans le lit nuptial un lépreux : soudain, pour apaiser l'ire du landgrave Louis, son époux, c'est un grand crucifix qui apparaît à sa place

Une nuit donc, éveillé par la voix d'un enfant, Christophe se lève : personne ! Nouvel appel, personne encore. A la troisième fois, un enfant le supplie de l'aider à traverser le fleuve torrentueux. Le bon passeur charge le petit sur ses épaules, et, s'armant de son bâton, entre intrépidement dans les flots écumeux. Mais les flots s'enflent et s'agitent, le torrent grossit, c'est que l'enfant s'alourdit à son tour et pèse d'un poids de plomb, et le géant qu'aucune charge n'avait courbé jusque-là sous sa masse, fléchit sous ce fardeau enfantin, pensant sombrer et périr avec lui. Il atteignit cependant l'autre rive, il dépose l'enfant en s'écriant : « Ah ! mon petit, en quel péril tu m'as mis ! Tu as tant pesé sur moi que le monde entier ». — « Ne t'en étonne pas, Christophe, lui répond celui-ci, tu portais celui qui porte le monde ! » Et l'Enfant-Dieu, c'était lui, disparut béniissant son bienfaiteur et le laissant rempli d'une force divine. Et la légende veut qu'en signe de vérité, le bâton, sur lequel s'appuyait le passeur, se mua en un luxuriant palmier.

Les dénicheurs de saints ont tenté de déflorer ce récit et de le vider de son contenu en l'allégorisant : il n'y faudrait voir que l'image du peuple christophore traversant le fleuve des tribulations ou rebrasant le torrent des révolutions pour parvenir au rivage éternel. Ils n'ont oublié qu'une chose, c'est que le fardeau du Christ est léger, comme son joug est suave, et que bien loin d'écraser le passager de l'éternité le Christ allège notre besace de péchés et facilite la périlleuse traversée.

Force nous est donc de retenir de ces vieux récits recueillis par la *Légende dorée* assez de substance historique, au reste malaisément déterminable, pour justifier la prodigieuse popularité qui s'attache à l'*Auxiliaire-géant* dans tout l'Orient, d'abord, puis en Occident, quand ses reliques furent transférées à Tolède et de là à l'Abbaye de Saint-Denis. C'est un fait éclatant dont témoigne toute l'histoire : il existe peu de saints aussi universellement populaires que saint Christophe pendant le moyen âge et le premier âge moderne. Contre la peste, contre les orages, contre les influences malignes, contre des accidents de toute sorte, mais surtout contre l'effroyable péril de la mort subite et violente, il est le protecteur attitré. Une ferme croyance s'établit dans toute la chrétienté, c'est que d'avoir dévotement salué au matin son image garantissait pour toute la journée contre les trahisons soudaines du trépas. Aussi, dans la vieille France, dans nos contrées, en maints et maints pays se dressait la statue colossale et porte-bonheur au seuil des églises, et précisément avec des proportions énormes non seulement pour figurer le géant, mais pour la faire apercevoir plus aisément et de plus loin par sa dévote clientèle. C'est ce qu'atteste la riche iconographie du saint, une multitude d'œuvres dont beaucoup certes ont disparu, mais dont bon nombre nous ont été conservées par les précieuses gravures, du cabinet des estampes à Paris, planches magnifiques d'après Le Titien, Guido Reni, Simone Memmi, Memling, Albert Dürer. La plus ancienne représentation de saint Christophe paraît être un vitrail du transept de la Cathédrale de Strasbourg, qui remonterait au XI^e siècle. La plus splendide est, peut-être, la fresque exécutée sur un des flancs du transept de la Cathédrale de Séville, par Mateo Perez, élève de Michel-Ange, qui ressuscita dans ce chef-d'œuvre la fierté de la pensée, l'ampleur et la puissance du dessin de peintre de la Sixtine. Le maître n'aurait pas conçu autrement le pieux et saint géant du christianisme.

Faut-il s'étonner si ce culte qui a jeté de si profondes racines dans toute l'Europe refléurisse de nos jours sous la poussée de sa nécessité ressentie à nouveau au milieu de tant de dangers ? Faut-il s'étonner si le patron des traversées périlleuses, le protecteur-né contre les surprises fatales de la mort violente, ait vu accourir à ses pieds, pour s'abriter sous son égide, ceux qui journalièrement risquent leur vie et celle d'autrui dans les vertigineuses randonnées des autos et autres véhicules qui portent la vie ou la mort ?

Inexorable loi, implacable rançon du progrès ; son char ne s'avance qu'en écrasant sous ses roues une foule de victimes ; il laisse derrière lui une longue traînée de sang interminable, la liste noire des accidents mortels, rubrique sinistre qui ne chôme pas dans nos journaux : c'est l'attestation du péril que courent les fervents des locomotions rapides. Combien qui, à l'heure du joyeux démarrage par un beau matin plein d'espoir, ne soupçonnaient pas qu'ils s'en allaient, grisés de vitesse, ne dévorer l'espace que pour se précipiter au terme de leur

destinée, à cet accident de la mort, banal, soit, mais aussi, ce qui est effroyablement tragique, à la décision irrévocable de leur sort éternel !

* * *

Fort bien, mais pourquoi plaider en faveur du saint Christophe de Hannut ? Ah ! c'est un lieu prédestiné, une terre d'élection marquée dans les desseins providentiels pour être le centre national du culte christophorique.

Longtemps simple castellum, peut-être d'origine romaine, château-fort entouré d'une bourgade sur laquelle il attire les dévastations des guerres du moyen âge et des temps modernes, dès que l'antique Dabor dénommé Hannut devient franc-alleu, acquiert les droits de la cité, sur le berceau de la ville naissante, vers le milieu du treizième siècle, se penche déjà l'ombre tutélaire du grand saint Christophe ! Il est le patron de l'église primitive comme de son héritière actuelle : il est le palladium de la cité et son culte fonda une tradition dont la chaîne renouant toujours ses anneaux, parfois interrompus, se continue jusqu'à notre époque. Le témoin de cette tradition est la célèbre statue du saint, la plus ancienne et la plus intéressante qui existe en Belgique. Taillée d'une seule pièce dans un tronc d'arbre, énorme, fruste, œuvre d'un ciseau inculte et presque barbare, si pas sculptée à la hache, elle est d'un aspect étrange, éffarant, mais prodigieusement suggestif. Depuis le treizième siècle ou le début du quatorzième, elle a passé par bien des vicissitudes, successivement installée à l'église, puis transférée aux remparts, enterrée longtemps pour échapper aux pilleries de la soldatesque, elle n'a revu le jour que pour être réintégrée dans une chapelle annexe du temple où elle fut comme reléguée à l'abandon.

Jadis cependant très vénérée, visitée par de fréquents pèlerins, elle a vu se succéder à ses pieds le flot montant des générations, aujourd'hui restaurée, hardiment polychromée, trônant dimanche au maître-autel, environnée d'un cordon de lumière électrique, elle semble sortir de l'ombre pour présider à la résurrection de son culte. La Providence la tenait en réserve comme une précieuse sauvegarde pour ce temps si fertile en accidents tragiques.

S'inspirant de l'antique tradition, des hommes d'initiative ont pensé que si la dévotion individuelle avec apposition de la médaille-talisman sur les voitures était bonne, la prière associée au sein d'une confrérie approuvée, créant un lien de solidarité entre les participants, était meilleure encore, d'une plus rare efficacité et qu'un hommage public, permanent, officiel, régional, national, même rendu en cet endroit qui lui est cher au glorieux géant-auxiliaire attirerait sur les confrères une protection plus ardente, un plus puissant patronage. Leur premier appel trouva le plus sympathique écho, l'association fut inaugurée dimanche, avec un éclat inespéré, la petite ville était remplie de a houle frémissante d'une centaine d'autos, l'église regorgeait d'une foule recueillie et fervente, le cérémonial de la bénédiction s'accomplissait avec une respectueuse dignité à laquelle ne dérogea pas la nouveauté du rite, et ce fut le plus édifiant spectacle.

L'ancienne Hasbanie, arrosée par les sueurs de tant d'apôtres, fécondée par le sang de tant de martyrs, terre de traditions vivaces et profondes sur laquelle flottent de si grands souvenirs historiques, semblait se réjouir et tressaillir d'allégresse. Comme de jeunes pousses sur un tronc vigoureux, une ramure fraîche et verdoyante venait raffermir le vieil arbre de son Église dont la sève est immortelle. Sur le sol de sa capitale hamutoise, voilà que refléurait, en effet, le culte antique de celui qui veilla sur ses débuts, l'escorta de ses bénédictions à travers les âges et qui, silencieusement fidèle pendant de longues années, lui tend encore ses bras vigoureux et ses robustes épaules pour toutes les passes ardues et toutes les traversées périlleuses.

J. SCHYRGENS.

La politique de Pascal.

Nous complétons l'admirable étude de Maritain sur « Pascal apologiste » par cette conclusion d'un article du même auteur dans la « Revue Universelle » du 1^{er} août sur « La politique de Pascal » :

C'est donc faire courir aux hommes un risque étrange que de refuser tout ce que la nature (qui descend elle-même de la raison divine) nous fournit de déterminé d'avance et de tout fait, et d'abandonner le salut de la famille humaine au seul jeu de leur raison faillible ; c'est déchaîner par le fait même ce que saint Thomas appelle les « concupiscentes non naturelles », qui vont à l'infini, et des périls illimités. Voilà pour-

quoi sans doute, comme épouvanté de son idole, et pour se dissimuler les possibilités indéfinies d'expériences fatales qu'elle ouvre à l'humanité, le rationalisme démocratique a besoin de s'armer de la croyance aveugle à l'absurde dogme du Progrès nécessaire.

Et s'il est vrai que l'homme vit le plus souvent dans les sens, et donc que dans la pratique il use le plus souvent mal de sa raison, en sorte que pour lui le mal arrive comme ce qui est le plus fréquent, on voit quelles proportions prend le risque. Combien saine est ici la leçon de Pascal ! Le meilleur régime pour l'homme est un régime mêlé, *regimen commixtum*, je veux dire où se mêlent et s'harmonisent les directions issues de la nature et celles qui viennent de la raison. C'est un régime où la force soit ensemble avec la justice, et qui ait pour objet de gouverner et faire conspirer au bien commun, et de maintenir en leur dignité de personnes, non des parfaits, mais des imparfaits, non des forts, mais des infirmes, non des sages, mais des ignorants, non des raisons infaillibles, mais des raisons fragiles, non des esprits purs, mais des hommes. Comprenons ainsi le mot de Pascal : « La puissance des rois est fondée sur la raison et sur la folie du peuple, et bien plus sur la folie. La plus grande et importante chose du monde a pour fondement la faiblesse, et ce fondement-là est admirablement sûr ; car il n'y a rien de plus sûr que cela, que le peuple sera faible. Ce qui est fondé sur la saine raison est bien mal fondé ». C'est-à-dire : ce qui suppose comme fondement l'exercice universel de la saine raison est bien mal fondé. Parce que le jugement de la prudence et de la saine raison est, de fait, toujours rare parmi les hommes. Dans l'ordre spéculatif, tout remettre à la seule raison prise en soi, — c'est-à-dire à l'évidence et à la nécessité intelligible de l'objet, — c'est la loi même de la science. Mais dans l'ordre pratique tout remettre à la seule raison prise en un chacun, — c'est-à-dire à un instrument dans le plus grand nombre des cas défaillant, — c'est une folie quant au salut de la multitude.

Non seulement donc il est préférable que les décisions concernant ce salut relèvent du jugement d'un seul, par ailleurs convenablement conseillé, qui, tenant la place de tous, dispensera la raison de tous de délibérations difficiles entre toutes, et qui risquent d'aller à l'infini, et qui dans l'ordre de l'agir sont livrés à toutes les influences et contrariétés de l'appétit ; mais encore tout ce qui, en matière de pratique sociale, introduira quelque chose de la fixité des déterminations naturelles, et permettra ainsi à la masse du peuple d'éviter le recours aux délibérations de la raison, sera juste et salutaire. « Que l'on a bien fait de distinguer les hommes par l'extérieur, plutôt que par les qualités intérieures ! Qui passera de nous deux ? Qui cédera la place à l'autre ? Le moins habile ? Mais je suis aussi habile que lui, il faudra se battre sur cela. Il a quatre laquais, et je n'en ai qu'un : cela est visible ; il n'y a qu'à compter ; c'est à moi de céder, et je suis un sot si je le conteste. Nous voilà en paix par ce moyen ; ce qui est le plus grand des biens. »

Un des bienfaits de l'hérédité, le plus grand peut-être, est de réduire ainsi l'intelligence à une simple constatation, sans laisser place au jeu de la raison, et au terrible infini qu'il apporte avec lui. « Le plus grand des maux est les guerres civiles. Elles sont sûres, si on veut récompenser les mérites, car tous diront qu'ils méritent. Le mal à craindre d'un sot, qui succède par droit de naissance, n'est ni si grand, ni si sûr. — Qu'y a-t-il de moins raisonnable que de choisir, pour gouverner un État, le premier fils d'une reine?... Mais qui choisira-t-on, le plus vertueux et le plus habile ? Nous voilà incontinent aux mains... Attachons donc cette qualité à quelque chose d'incontestable. C'est le fils aîné du roi ; cela est net, il n'y a point de dispute. La raison ne peut mieux faire, car la guerre civile est le plus grand des maux. »

On voit enfin en quel sens Pascal a raison d'attacher si grande importance à la coutume. « L'art de fronder, bouleverser les États, est d'ébranler les coutumes établies, en sondant jusque dans leur source, pour marquer leur défaut d'autorité et de justice. Il faut, dit-on, recourir aux lois fondamentales et primitives de l'État, qu'une coutume injuste a abolies. C'est un jeu sûr pour tout perdre... » C'est que la coutume est une étrange chose, qui a pour origine le jeu de la raison, mais qui se solidifie en cours de route, et a pour terme une seconde nature : elle réintroduit donc dans la vie rationnelle elle-même les voies déterminées propres à la nature, elle est le correctif normal des contingences et des difficultés indéfinies où le jeu de la raison, — et l'antagonisme des raisons individuelles, avec leurs points de vue divergents et leurs passions entre-choquées, — risque de nous embarrasser.

Tous les arts, sauf l'art politique, ne dépendent qu'à faire du nouveau, des qu'ils trouvent une forme supérieure. Ainsi l'industrie de se transformer sans cesse. Mais saint Thomas remarque que l'art politique

ne doit faire du nouveau que lorsque la supériorité de la forme nouvelle en vue du bien commun est telle qu'elle compense le détriment que le *changement des lois* inflige au corps social, en privant la loi de l'appui de la coutume. C'est qu'on n'a pas affaire ici à une matière quelconque. Ici il ne suffit pas qu'une disposition soit meilleure en elle-même pour qu'elle soit bon de la réaliser ; de soi le fait seul de changer est dommageable au bien commun.

Toute cette sagesse pratique a été dissipée par le rationalisme politique issu, malgré Descartes, de la réforme cartésienne. Pascal a merveilleusement vu le danger, et d'avance sa politique salubrement pessimiste fait front contre tous les mythes du *Contrat social*, encore qu'elle n'ait pas su placer assez haut l'origine du conflit.

J'espère avoir montré que cette politique de Pascal trouve en l'intellectualisme thomiste et la correction de ses erreurs ou de ses outrances, et la meilleure justification des précieuses vérités qu'elle affirme.

JACQUES MARITAIN.



TURQUIE

La paix de Lausanne

Dans le FLAMBEAU du 31 juillet ces lignes signées Anagnoste :

LA LEÇON DE LAUSANNE.

Pendant que se déroulait la crise des Réparations, la paix avec la Turquie a été signée le mardi 24 juillet, à 16 heures, dans la grande salle de l'Université de Lausanne, en présence du président de la Confédération helvétique et des autorités de la ville.

Elle est ce que nous avions prévu qu'elle serait : une faillite, une faillite complète de la politique des Alliés déseuillés. Le traité de Lausanne, rédigé et signé par les délégués des puissances victorieuses en 1918, est, à peu de chose près, pareil au traité que les Turcs nous auraient imposé s'ils avaient triomphé de nous avec leurs amis centraux. Les principaux résultats que les Turcs avaient atteints dès 1917, grâce à la complicité austro-allemande, leur demeurent acquis grâce à la complicité franco-anglaise.

Aussitôt partis en guerre contre nous, aussitôt « seuls », Enver et Talaat avaient supprimé les Capitulations qui protégeaient les Européens de Turquie ; ils avaient supprimé les chrétiens indigènes d'Anatolie ; ils avaient cessé de payer les coupons de la Dette ottomane ; ils avaient chassé les congrégations françaises, fermé les écoles et les églises françaises sur tout leur territoire ; ils avaient retiré aux sujets alliés toutes les concessions industrielles qui leur avaient été accordées. Tous ces faits accomplis sont ou bien sanctionnés par le traité de Lausanne, ou bien respectés par préterition, ou bien contestés par des déclarations unilatérales des Alliés, auxquelles s'opposent des déclarations turques unilatérales aussi, mais péremptoires.

Toutes les clauses de la paix victorieuse de Sévres (août 1919) sont, par contre, effacées du nouveau traité. La Turquie a commis pendant la guerre les forfaits les plus atroces qu'aient enregistrés, non seulement l'histoire des sombres années 1914-1918, mais encore l'histoire universelle. Le traité de Sévres s'efforçait d'assurer le châtiement de quelques-uns des principaux coupables : le traité de Lausanne ignore ces crimes et ces criminels. Le traité de Sévres appliquant les principes wilsoniens accordait la liberté ou l'autonomie aux populations non turques de l'empire. La Thrace était donnée à la Grèce ; Smyrne devenait maîtresse de son sort ; l'Arménie était indépendante. Le traité de Lausanne rend à la Turquie la Thrace et Smyrne ; il n'y est pas question de l'indépendance de l'Arménie, ni d'un régime autonome, ni même d'une protection quelconque, et le Gouvernement turc déclare s'opposer au retour des Arméniens exilés qu'il qualifie de fauteurs de désordre. Et tout cela en dépit de déclarations solennelles, de promesses officielles, vingt fois répétées par tous les hommes d'État de l'Entente !

Si le massacre des Arméniens est le plus grand crime de l'histoire, la trahison des chrétiens d'Orient par leurs alliés occidentaux est la plus atroce forfaiture de la politique européenne et américaine. Les Gouvernements d'ancien régime, auteurs et complices des partages de la Pologne, sont dépassés : leur mémoire est réhabilitée par l'exemple à jamais mémorable de lâcheté et de perfidie que la diplomatie alliée de 1913 a donné à la postérité.

Les Alliés n'ont pas seulement fait preuve d'une immoralité scandaleuse, ils ont témoigné, en ce qui concerne leurs propres intérêts, de

la plus dangereuse faiblesse. Ils ont rétabli le contact territorial entre deux de leurs ennemis de la Grande Guerre. Ils ont rendu des frontières communes à la Turquie et à la Bulgarie. Ils ont négligé les mesures élémentaires de précaution qu'ils avaient prises à Sévres. Ils parlent toujours de désarmer l'Allemagne, et ils permettent à la Turquie de s'armer jusqu'aux dents. La Turquie pourra entretenir l'armée et la flotte qu'elle voudra ; et, dans six mois, plus un navire de guerre étranger ne stationnera dans le Bosphore, ni dans les Dardanelles. Les Détroits, chose inouïe, sont restitués à la Turquie, pour qu'elle en fasse l'usage qu'elle voudra. Une Convention des Détroits « assure » la liberté du passage en temps de paix ; mais cette convention n'est qu'une « survivance » falote des mesures sérieuses naguère combinées à cette fin. Il n'existe plus aucun contrôle international de la « liberté des Détroits »...

En voyant les Alliés céder tous les jours devant les Turcs, abandonner des droits séculaires, des positions historiques, des intérêts vitaux, certains observateurs disaient : « On résistera sur les coupons ! » En effet, aucune clause du traité n'oblige les Turcs à payer en or, ou en quelque monnaie que ce soit, les coupons de leur Dette... Cela vaut mieux ainsi. Puisque l'honneur est perdu, il est heureux qu'on n'ait pas sauvé la caisse !

CE QUE PERD LA FRANCE.

Pour la France, le traité de Lausanne constitue une catastrophe, un Sedan moral, intellectuel, religieux, industriel et financier. Jamais depuis la perte de Saint-Jean d'Acre par les Latins de Palestine les « Francs » n'ont été, dans le Levant, plus durement et plus irrémédiablement frappés. La France a perdu là-bas son prestige, puisque tous les Turcs sont convaincus que, battue militairement en Cilicie, elle a été contrainte par faiblesse, pour sauver un lambeau de Syrie, aux innombrables capitulations qu'elle a signées depuis. Les Français — et les Belges, hélas ! — résidant dans les échelles du Levant sont livrés sans aucune défense à l'arbitraire de la police et des tribunaux turcs ; le système de protection des Européens, obtenu par François I^{er}, est plus nécessaire que jamais, car en Turquie, la marche de la « civilisation » est rétrograde, ce système est sacrifié. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des écoles et des églises françaises sont fermées, et ne seront point rouvertes, puisque les élèves et les fidèles de ces établissements venaient exclusivement des chrétientés d'Orient. La plupart des concessions françaises n'ont pas été renouvelées, malgré le pèlerinage humiliant des « Vingt-quatre sociétés » à Angora. Enfin, les porteurs de la Dette sont dépouillés.



On s'abonne

à

La revue catholique
des idées et des faits

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Un an 25 francs ; six mois 15 francs



Etablissements Fr. CEUTERICK, rue Vital Decoster, 60, Louvain.

Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Foris.

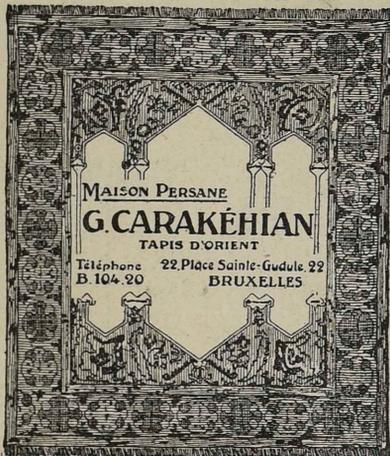
BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.



L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

**l'Incendie et
les accidents
de toute nature**

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSENS

A la Grande Fabrique

E. Esders

26, rue de la Vierge Noire. 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

CHOCOLAT

Le Chocolat
Duc
surpasse tous
les chocolats

La Voix de son Maître

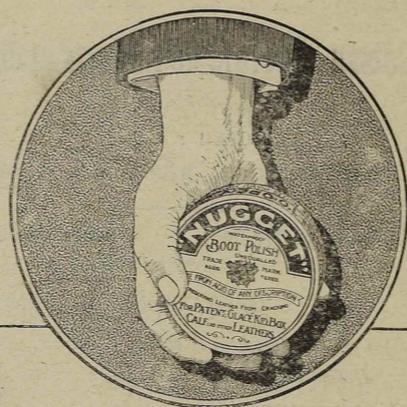
La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

C^{ie} française du Gramophone
BRUXELLES

51 Avenue de la Porte de Hal
65, rue de l'Écuyer



Un "tiens" vaut mieux
que deux "tu l'auras"
"NUGGET" est sûr
l'autre ne lest pas

Typographie — Lithographie

FABRIQUE DE REGISTRES

Articles de Bureau

VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur
Maison fondée en 1733

François VANNES Successeur

13, rue de la Colline, Bruxelles T.É.L. 227.64

USINE ÉLECTRIQUE : 36, RUE VANDERSTRAETEN

Papeterie — Maroquinerie

COPIE-LETTRES

Chapelets — Livres de prières

LA MAISON DU TAPIS

BENEZRA

RUE DE L'ÉCUYER, 41-43 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15

LES PRIX DÉFIENT
A QUALITÉ ÉGALE
TOUT CONCURRENCE

TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons. TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs). CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient). TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins

ATELIER SPÉCIAL
POUR LA REPARATION
DES TAPIS